BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3937 du Mardi 10 Décembre 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Le Nonce apostolique a visité la paroisse inondable de Saint-Augustin de la Tsiemé

(P.9)

Le triste décor que présente le presbytère lorsqu'il pleut

MISE AU POINT DU MINISTERE DE LA SANTE

Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, réfute vigoureusement les allégations de détournement de fonds autour du CHU-B

(P.4)

FOOTBALL/CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1

Enfin, une flambée d'enthousiasme!

Un des matches qui ont chassé l'ennui dans les gradins et redonné aux uns et aux autres le goût du beau spectacle en dépit d'inévitables imperfections. (P.16)

Editorial

Une lutte mondiale

Deloitte.

Stage « Recouvrement »

Jour 1 : Fondamentaux du recouvrement et relances amiables
Jour 2 : Recouvrement et procédures judiciaires

Nouvelle Offre

Informations au :
05 553 85 34
cgcontact@deloitte.com
www.linkedin.com/in/deloitte-congo

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242) 06.540.59.45/04.418.20.81, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«LAICO-BRAZZAVILLE» S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 1.580.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: avenue Auxence Ickonga, centre-ville, Brazzaville .
RCCM: CG/BZV/08 B 1022
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de la première réunion du conseil d'administration de l'année 2019 de la société dénommée «LAICO BRAZZAVILLE» S.A.; en date à Brazzaville du trois mai deux mil dix-neuf, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA—GUINOT, le neuf octobre 2019 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 16 octobre, sous Folio 191/2, n°1795.

L'ordre du jour a porté sur six (6) points, à savoir:

1- L'adoption de l'ordre du jour;
2- L'examen du suivi de l'application et la mise en œuvre des décisions et recommandations des réunions antérieures;
3- La présentation et l'examen du rapport d'activités et le rapport financier de la société et de l'Hôtel jusqu'à la date du 31 mars 2019;
4- La présentation et l'examen du rapport du bureau d'audit interne de la société pour cette période;
5- La présentation et l'adoption des états financiers des années 2016-2017;
6- Les divers.

A cet effet, Messieurs ABDUL GADER ABULGASM SM ZAID et ALRGIBI ASIEL GUOMA MOHAMED ont été nommés administrateurs.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 octobre 2019, sous le numéro 19 DA 375;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 27 novembre 2019, sous le numéro CG/BZV/08 B 1022.

Fait à Brazzaville, le 3 décembre 2019.

Pour insertion,

Maître Giscard
BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

INSERTION LEGALE

WEBB FONTAINE CONGO
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: Immeuble Tours Jumelles, 4e étage, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville
Brazzaville - REPUBLIQUE DU CONGO
R.C.C.M : 01-2019-B14-00002

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2019, les actionnaires de la société «WEBB FONTAINE CONGO» ont décidé de nommer le cabinet «KPMG CONGO», en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Rémy IKONGA, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de trois (03) exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Dépôt légal de l'acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03/12/2019.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le même jour.

Pour avis,

Le Directeur Général

APPELS A CANDIDATURE

Membre d'un Groupe International et important Etablissement financier de la place, recherche pour son siège à Brazzaville:

Deux inspecteurs juniors:
Sous la Direction du responsable de l'Audit Interne et Inspection, les inspecteurs juniors auront pour mission:
- Préparer et réaliser des missions d'audit interne et d'inspection;
- Rédiger des rapports d'audit et d'inspection;
- Formuler et faire suivre des recommandations.

Activités liées au poste:
- Contrôler la régularité et la sincérité des données comptables et des dossiers;
- Reporter les informations qui concourent à la fiabilité des résultats;
- Assurer une veille sur des domaines de gestion sensibles ou présentant un intérêt pour la banque notamment en matière de réglementation bancaire et de bonnes pratiques;
- Assurer la retransmission commentée des informations au sein des équipes;
- Assister les inspecteurs/auditeurs séniors et chefs de mission dans la réalisation des missions;
- Participer à la réalisation des plans de mission;
- Réaliser les travaux de recherche et d'investigation;
- Rédiger les premières synthèses de travail.

Profil:
De formation universitaire BAC+4/5 en Audit interne, finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins un an dans le métier d'audit idéalement dans un cabinet d'audit ou une banque.
Savoir: - Avoir des connaissances en audit et conseil en système d'information;
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finance;
- Avoir des connaissances en langage de programmation;
- Avoir des connaissances en gestion de projet;
- Connaitre les référentiels (COBIT, ITIL, CMMI, eSCM, …).

Savoir-faire:
- Avoir la maîtrise de MS office (connaissances approfondies de Excel et Access);
- Avoir la pratique de la réglementation CEMAC;
- Concevoir un programme de mission d'audit;
- Préparer les éléments nécessaires à un audit;
- Transmettre des éléments nécessaires à un audit;
- Avoir la connaissance de la norme ISO, ISAE, …

Savoir-être:
- Avoir l'esprit d'analyse;
- Être disponible;
- Avoir un bon sens organisationnel;
- Être rigoureux;
- Être intègre;
- Avoir le sens du questionnement.

Un Auditeur Système d'Information junior:
Sous la Direction du responsable de l'Audit Interne et Inspection, l'auditeur Système d'Information junior aura pour mission d'évaluer les risques liés aux systèmes d'information nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Activités liées au poste:
- Faire la gouvernance des systèmes d'information;
- Faire l'audit informatique;
- Faire l'audit d'application du logiciel de l'entreprise;
- Faire l'audit de projet;
- Faire la revue de migration des systèmes;
- Faire l'audit de conformité réglementaire;
- Faire la revue de processus informatisés sous l'angle du contrôle interne métier;
- Gérer les accès, les habilitations et de la séparation des tâches dans les systèmes d'information;
- Faire de l'analyse des données.

Profil:
De formation universitaire BAC+4/5 en Audit avec une expérience d'au moins 1 an à un poste similaire.

Savoir:
- Avoir des connaissances en audit et conseil en système d'information;
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finance;
- Connaissance des métiers / produits / services bancaires;
- Avoir une maîtrise des techniques d'audit;
- Maîtrise de la réglementation bancaire;
- Avoir une vision transversale des métiers de la banque.

Savoir-faire:
- Avoir la maîtrise de MS office (connaissances approfondies de Excel et Access);
- Avoir la pratique de la réglementation CEMAC;
- Avoir la connaissance de la norme ISO, ISAE, …

Savoir-être:
- Avoir la Capacité de structuration et de restitution de l'information et d'analyse (esprit de synthèse)
- Être disponible;
- Avoir la capacité à travailler en équipe;
- Avoir un bon sens organisationnel;
- Être rigoureux;
- Être intègre;
- Avoir l'esprit de curiosité;
- Avoir le sens du questionnement.

Composition des dossiers de candidature:
- CV, lettre de motivation et diplôme.
- Les dossiers de candidatures doivent être envoyés, au plus tard le 31 décembre 2019, l'adresse suivante: frecrutement2018@gmail.fr

Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Le Gouvernement veut accompagner la modernisation des flottes

Les 7 décembre de chaque année, l'humanité célèbre la journée internationale de l'aviation civile, instituée en 1944, lors de la convention de Chicago, aux Etats-Unis. Son objectif est de sensibiliser l'opinion mondiale sur l'importance de l'aviation civile internationale dans le développement des pays membres et du rôle que joue l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en aidant les Etats à coopérer et à mettre au service de l'humanité entière un moyen puisant pour les échanges et le transport rapide. Au Congo, cette commémoration a donné lieu à une déclaration du Gouvernement lue par le ministre Jean-Jacques Bouya, en lieu et place de Fidèle Dimou, ministre de tutelle, empêché.

Jean-Jacques Bouya

Le rôle de l'OACI dans la promotion de la sécurité, de l'efficacité et de la régularité du transport aérien international n'est plus à démontrer, a dit Jean-Jacques Bouya. Pour lui, le développement du transport aérien passe absolument par la sécurité qui crée la confiance des usagers.

Sur le plan national, Jean-Jacques Bouya a rappelé les efforts entrepris par le Congo qui s'est doté d'un plan d'actions correctrices qui a permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés par l'OACI pour améliorer la sécurité et l'efficacité de tous les secteurs du transport aérien.

«La mission de validation coordonnée de l'OACI, conduite par des experts/auditeurs a conclu à un taux de conformité de mise en œuvre des normes et pratiques de notre système d'aviation civile», a-t-il rappelé.

Pour le ministre, ces efforts devront être poursuivis et consolidés afin de pérenniser l'efficacité du système d'aviation civile du Congo. Selon lui, l'aviation civile devra jouer un rôle de premier plan dans l'appui des «priorités économiques et sociales du pays qui s'oriente vers la diversification de son économie. Ainsi, la politique de l'Etat en matière d'aviation se veut-elle également créatrice d'emplois en valorisant tous les métiers de l'aérien», a affirmé Jean-Jacques Bouya.

Il a en outre indiqué que le Gouvernement se doit d'accompagner les compagnies aériennes nationales dans la modernisation de leurs flottes respectives avec l'acquisition d'aéronefs de dernières générations qui *«tiennent compte des progrès technologiques respectueux des normes, des politiques et des orientations liées à la réduction du bruit et des émissions des moteurs d'aéronefs».*

Le ministre a invité tous les acteurs du sous-secteur aérien à prendre conscience de leur responsabilité, en vue de participer au développement et à la protection de l'aviation civile internationale, dans le respect des normes et pratiques recommandées de l'OACI.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Une lutte mondiale

La Journée mondiale de lutte contre la corruption s'est célébrée ce lundi 9 décembre. Mondiale, parce que la lutte se veut englobante sur tous les continents. En la décrétant, en 2003, l'ONU voulait une sensibilisation planétaire face à un cancer qui ronge les fondements vitaux de la société.

Nous l'avons dit, la corruption au Congo est vécue comme partie intégrante de la vie. Elle ne suscite plus d'indignation, tant nous sommes habitués au phénomène: *«combien a-t-il fallu pour faire recruter votre enfant dans la Fonction publique ?».* Une telle question n'a rien de saugrenu.

D'autant moins que très régulièrement notre pays s'affiche aux mauvais rangs des indicateurs de sagesse en matière de gouvernance et de gestion. La corruption ronge, même celui qui se donne la sensation d'en bénéficier. Elle est un mal insuffisamment dénoncé et combattu

L'actualité veut que ce lundi aussi s'ouvrait aussi à Paris un volet du procès contre les Biens mal acquis; le volet équato-guinéen. Un clin d'œil et une invite à tourner un regard de caméléon vers ce phénomène : il n'y a pas que des corrompus ; il y a aussi des corrupteurs.

Même lorsque les ONG accusent pays et dirigeants du Tiers monde d'appauvrir leurs peuples, elles n'appuient pas assez sur la pédale contre les corrupteurs souvent en cravate et mallettes à la main ; changeant de langage une fois la Méditerranée franchie. Et rechignant à restituer les fonds volés !

Une bonne lutte contre la corruption passe par la force de la loi. Il faut se protéger aussi de l'action des corrupteurs, pas seulement des méfaits des corrompus. Accepter dans une banque occidentale le fruit d'une rapine perpétrée en Afrique revient à s'enrichir sur le dos des pauvres. C'est du recel.

Albert S. MIANZOUKOUTA

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES (RÉVISÉ)

Pour le Raccordement des Centres des impôts et des Sites administratifs à la Fibre optique Inter-Administration (FIA) à Brazzaville

Projet : PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Acheteur : GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Pays : REPUBLIQUE DU CONGO
Crédit No. : IDA- 60 230 CG
AAO No : 01/REVISE/MPSIR/PRISP/AOI/F/UCP-19
Emis le : 06 décembre 2019

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de RACCORDEMENT DES CENTRES DES IMPOTS ET DES SITES ADMINISTRATIFS A LA FIBRE OPTIQUE INTER-ADMINISTRATION (FIA) A BRAZZAVILLE. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire.
2. Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sollicite des offres sous plis fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour le raccordement des centres des impôts et des sites administratifs à la fibre optique inter-administration. Ce lot unique couvrira deux sous-lot suivants :
Sous-lot 1 : Travaux de génie-civil et de fibre optique ;
Il s'agit de la fourniture des matériels et de la construction d'une infrastructure de génie civil en propre sur certains tronçons, et en mutualisation des infrastructures existantes de Congo Telecom ainsi que celles de la Société Nationale d'Electricité sur d'autres tronçons. Ce sous-lot devra couvrir le génie-civil et la fibre optique, le câblage structuré des régies financières et la sécurisation électrique pour l'ensemble des sites connectés à la FIA.
Sous-lot 2 : Fourniture et installation des matériels actifs.
Il s'agit de la fourniture des matériels et de la construction d'un nouveau réseau IP basé sur la FIA, lequel devra activer les connectivités de l'ensemble des sites administratifs. Ce sous-lot devra couvrir le réseau Ethernet, le réseau IP et la sécurité avancée.
Les soumissionnaires intéressés et éligibles doivent avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des 5 dernières années dont le montant minimum s'élève à 3 milliards (seront pris en compte les marchés similaires exécutés par un soumissionnaire au cours de la même période dont le montant cumulé devra être au minimum de 3 milliards de FCFA ou équivalent).
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)- version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 de la Banque Mondiale, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP),Tél : 22 614 41 81/06 834 47 00 ; E-mail : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :
rue du Tourisme n° 03 quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville; Tél: (+242) 22 614 41 81/04 032 22 81/ 06 834 47 00
Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes :
Désignation du compte : PRISP
N° de compte : 30019 10001 10721400001 48 (IBAN)
SWIFT : CNNGCGCGXXX.
Domiciliation : Banque Postale du Congo (BPC).
Le dossier d'appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et le retrait au siège du projet pour les soumissionnaires locaux.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 janvier 2020 à 14 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, le 23 janvier 2020 à 14 h15 minutes.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de 45 millions de FCFA ou équivalent.
8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Nom de l'Agence d'exécution : PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Nom du bureau :PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Adresse du bureau : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 06 834 47 00
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 06 décembre 2019

Le Coordonnateur,

Jean-Noël NGOULOU

MISE AU POINT DU MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT SUR LA CAMPAGNE DE DENIGREMENT MENEE QUANT A LA GESTION DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DU CHU DE BRAZZAVILLE

Depuis quelques semaines se développe une campagne de dénigrement aux relents calomnieux contre les managers du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHUB). Ces critiques visent en réalité à jeter l'opprobre non seulement sur ceux-ci, mais également sur le Gouvernement de la République, qu'une certaine opinion voudrait présenter comme indifférent aux problèmes qui minent la première formation sanitaire de notre pays.

Aussi, le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale les faits suivants.

Dès 2016, le Ministère a enclenché des missions d'audit au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHUB). Ces missions comportaient une analyse institutionnelle, un audit des pratiques, un audit comptable et financier. Le diagnostic était sans équivoque, amenant Mme le Ministre à constater que *«le CHUB ne remplit plus aucune de ses missions de soins, de formation et de recherche, selon les normes et standards internationaux»* ajoutant, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, le 14 décembre 2019, que *«le CHUB est un grand malade qui nécessite des soins intensifs ».*

C'est dans ce contexte que, nanti des instructions de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, destinataire des conclusions desdites missions, le Ministère a mis en place une stratégie qui doit permettre au CHUB, sur une période de 5 à 7 ans, de remplir ses missions avec efficacité, pour la plus grande satisfaction des patients, ainsi que de son personnel.

Ainsi, la stratégie approuvée par le Gouvernement de la République a permis les avancées suivantes :

1. La maîtrise des effectifs et de la masse salariale grâce au recensement effectué en 2018 ;

2. La mobilisation et la sécurisation des ressources financières, notamment :
- La centralisation des encaissements à la Banque postale depuis février 2019;
- La mobilisation de la subvention d'équilibre ;
- La prise en charge de la dette par la Caisse Congolaise d'Amortissement ;
- Un financement de douze (12) milliards de francs CFA attendu de la BDEAC ;

3. L'amélioration du climat social grâce au dialogue avec les partenaires sociaux, la régularité du paiement des salaires, la tenue régulière de la commission d'avancement paritaire et de sécurité sociale, ainsi que le règlement de la dette sociale permettant le traitement des dossiers des agents admis à la retraite par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;

4. La mise en œuvre du Projet d'appui au CHUB et gouvernance hospitalière relevant de la convention de financement sur fonds C2D (CCG 1094 – C2D) mis en œuvre depuis 2017, qui prévoit deux volets :

- 1er volet : renforcement des capacités en gestion hospitalière d'une valeur d'un million d'Euros (656 millions de francs CFA) ayant permis :

* L'élaboration du Projet d'Etablissement du CHUB, plan stratégique pour la période 2018-2022, avec l'appui technique de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris ;
* La formation des cadres soignants par l'Assistance publique des hôpitaux de Paris ;
* La formation en gestion hospitalière des cadres du CHUB par l'Ecole de Hautes
Etudes de Santé Publique de Rennes ;
* Le soutien à la création d'une filière de formation en gestion des établissements hospitaliers ;

Jacqueline Lydia MIKOLO

- 2ème volet : réhabilitation des infrastructures, notamment l'assainissement et l'aménagement de l'eau pour un montant de 9 millions d'euros (5,9 milliards de francs CFA) ;

5. La mise en place du projet d'appui à la gestion du CHUB dans le cadre d'une assistance technique relative au renforcement de la gouvernance, du cadre institutionnel et des pratiques du CHUB.
L'Unité de Santé Internationale (USI), organisme public dépendant de l'Université de Montréal, a été choisie comme prestataire de service pour une durée de trois (3) ans par le Gouvernement congolais, après approbation de cet accord par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et le Gouvernement du Québec.

Ce contrat, d'un montant annuel de 1.587.993.600 F CFA, est conforme aux coûts, méthodes et pratiques des contrats d'assistance technique internationale. Il respecte le règlement général de la comptabilité publique en vigueur en République du Congo.

Les parties ont également convenu de la mise en place, pour la moitié de ce montant, d'une part, d'un fonds spécial de relance du CHU (à hauteur de 365.000.000 FCFA) et, d'autre part, de la prise en compte des dépenses logistiques devant permettre la mise en œuvre du Projet (bureautique, informatique, communication et transport) et, enfin, de la couverture des frais de l'assistance technique locale et des formations.

Ce contrat est d'une durée de trois (3) ans. Ainsi, contrairement aux insinuations répandues par certains, le changement sera conduit pour l'essentiel par les cadres congolais. Pour illustration, le directoire du CHUB est composé de sept directeurs dont quatre congolais.
En six mois, le diagnostic de la situation du CHUB, affiné par les études de fonctionnalité des services, permet la mise en œuvre du réaménagement et de la réorganisation des secteurs des consultations externes, des laboratoires, de l'imagerie, du bloc opératoire, des urgences; cette réorganisation va permettre d'améliorer la qualité de l'offre de soins et services tant attendue par les congolais.

La réforme en cours de la gouvernance du CHUB a, hélas, généré des résistances. Celles-ci s'expriment notamment par :

- La demande, juridiquement infondée, de la transmission à des tiers non habilités, du contrat conclu avec le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal.
Il est à noter que les autres contrats, conclus dans les mêmes conditions par les pouvoirs publics, et concernant le CHUB, n'ont jamais fait l'objet d'une telle demande, qu'il s'agisse du protocole d'accord avec la Banque postale, ou du contrat relatif au projet d'appui et gouvernance hospitalière avec l'Agence Française de Développement…

- La frustration provoquée chez certains agents publics du CHUB par la mise en œuvre des mesures d'assainissement de la gestion administrative, comptable et financière, qui a permis de mettre fin à des pratiques douteuses, sources d'enrichissement illicite.
Il s'agit notamment de :

• La suppression des commissions illégales, pour lesquelles une soixantaine d'agents percevaient indûment 1, 2 milliards de Francs CFA par an, pour des travaux relevant de leur fonction et pour lesquels ils perçoivent par ailleurs un salaire ;
• Le transfert à la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) de la dette aux fournisseurs du CHUB, mettant fin au paiement non ordonné par le Directeur général, de certaines créances des exercices budgétaires antérieurs ;

• La nomination d'un agent comptable et d'un nouveau délégué du contrôle budgétaire, afin de mettre fin au paiement non autorisé des dettes des années 2016 à 2018, notamment au bénéfice de certains opérateurs économiques, fournisseurs du CHUB, parmi lesquels se trouvent certains agents du CHUB, qui se faisaient payer préférentiellement et généreusement, induisant ainsi un conflit d'intérêt.

Il convient d'ajouter que certaines des revendications paraissent incohérentes. Il en est ainsi de la demande d'augmentation de la valeur du point d'indice des salaires de 300 à 340, ou encore du recul de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans pour les catégories 1 et 2 et à 65 ans pour les autres. En effet, la retraite relève de la loi n°14-2007 du 25 juillet 2007 modifiant et complétant les articles 91 et 177 de la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique. Le CHUB est tenu de s'y conformer, du fait de sa situation d'établissement public.

Enfin, le Gouvernement de la République rappelle que le projet d'appui à la gestion du CHUB entre dans le cadre général de la réforme hospitalière adoptée lors des Assises nationales de la santé tenues à EWO en décembre 2016 sous le patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le Ministère appelle les professionnels de la santé à être à ses côtés, afin de mener à son terme cette réforme nécessaire pour que notre système de santé publique puisse répondre aux besoins et attentes de la population. Ainsi, chacune et chacun d'entre nous est à la fois acteur et bénéficiaire de ce projet d'appui à la gestion de notre CHUB.
La santé des congolais est plus que jamais au cœur des préoccupations du CHUB.

Jacqueline Lydia MIKOLO

Ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement

ASSEMBLEE NATIONALE

Les députés ont validé deux projets de loi autorisant la ratification des crédits de l'AFD

Réunis en séance plénière pour leur septième session budgétaire le mercredi 4 novembre dernier au palais des congrès, les députés ont adopté deux projets de loi. L'un autorise la ratification de l'accord-cadre multi-tranche, et l'autre le premier accord d'octroi de crédit signé entre le Gouvernement et l'Agence française de développement. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale.

Signé le 18 novembre 2019, l'accord cadre multi-tranche, pour un montant de 135 millions d'euros, soit 88.554.195.000 de FCFA, est destiné au financement partiel du programme conclu par le Congo avec le FMI, le 11 juillet 2019.

Conformément aux engagements de la France, un prêt de soutien budgétaire, objet de cet accord est accordé au Congo en appui à la mise en œuvre de ce programme.

Ce prêt est conclu dans le cadre d'une facilité multi-tranches ouvrant la possibilité d'octroyer au Congo trois tranches de 45 millions d'euros sur la période 2019-2021. Chaque tranche fera l'objet d'un accord d'octroi de crédit spécifique, la première tranche étant celle qui venait d'être soumise au Parlement au titre de l'année 2019. Les deux autres feront l'objet de deux versements semestriels par année de 22,5 millions d'euros chacun. Chaque versement des tranches est conditionné au maintien du programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit et l'appréciation positive de la mission financière de la France sur la mise en œuvre des réformes.

Le taux d'intérêt applicable à chaque versement sera le taux fixe de référence majoré ou diminué de la variation du taux index entre la date de signature de l'accord et celle de fixation de taux, sans que celui-ci ne

Isidore Mvouba.

soit inférieur à 0,25% l'an.

Ce financement vise, entre autres objectifs, la contribution à redresser la situation financière du Congo en rétablissant les principaux équilibres de la balance des paiements et du budget; contribuer au maintien durable de ces équilibres en levant une partie des contraintes structurelles pesant sur l'économie nationale et sur les finances publiques; accompagner la stabilisation macro-budgétaire du pays et l'atteinte des critères quantitatifs du programme; appuyer la mise en œuvre des réformes des structurelles engagées par le Gouvernement dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI.

Le deuxième portait sur l'accord d'octroi de crédit de 45 millions d'euros. Il représente la première tranche de prêt de soutien budgétaire d'un montant de 135 millions d'euros, soit 88.554.195.000 FCFA, conclu dans le cadre d'une facilité multi-tranches ouvrant la possibilité d'octroyer au Congo trois tranches annuelles de 54 millions d'euros sur la période 2019-2021.

Chaque tranche devant faire l'objet d'un accord d'octroi de

Mme Ebouka-Babackas

crédit spécifique préalablement aux versements. Le prêt de soutien budgétaire vient en appui à la mise en œuvre du programme conclu avec le FMI. Ces fonds octroyés sont destinés à procurer au Congo les ressources nécessaires au financement partiel des dépenses inscrites dans sa loi finances.

Cyr Armel YABBAT-NGO

POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour le compte de notre client acteur majeur dans l'exploration et la production pétrolière :

TALENT DEVELOPPER SENIOR (H/F)

Vous souhaitez connaître les détails du poste et candidater ?

Merci de postuler à l'offre
avant le 17 décembre 2019 en consultant notre site dans la rubrique DERNIERES MINUTES :

http//www.potentielrh.com

EDUCATION

Une journée scientifique en science de l'éducation à l'ENS

Le laboratoire de recherche en sciences de l'éducation a organisé à l'occasion de ses 31 ans d'existence, le 27 novembre dernier, une journée scientifique en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), sous le thème: «Les sciences de l'éducation dans le champ éducatif: pratiques actuelles et perspectives». En présence de Fulbert Ikondzi, directeur adjoint de l'ENS.

Pour le directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure (ENS), Fulbert Ikondzi, cette journée marque le retour des activités de l'école, après une longue période d'hibernation générée par les problèmes de financement et de départ de la retraite de ses animateurs. *«Né de la détermination des enseignants-chercheurs de notre parcours à promouvoir la recherche en sciences de l'éducation, notre laboratoire de recherche a été institutionnalisé en 1988. Il s'était fixé, entre autres objectifs: d'élaborer et produire des connaissances en matière d'éducation; de concevoir et de diffuser des instruments adaptés à la résolution des problèmes éducatifs en République du Congo; de constituer une banque de données sur notre système éducatif».*

Il a poursuivi: *«C'est sur ces deux premiers volets que cette journée s'inscrit. Il s'agit de mettre à la disposition du public universitaire et d'autres acteurs des informations sur la place des sciences de l'éducation dans le champ éducatif mondial et africain. L'ENS salue ce partenariat prometteur avec l'AUF et souhaite le poursuivre».*

Mme Béatrice Perpétue Ondongo-Okoua, chef de parcours des masters en sciences de l'éducation a, quant à elle, rappelé la mission de ce laboratoire qui est de faire la *«promotion des sciences de l'éducation qui fondent l'identité pédagogique de l'ENS».*

A ce titre, *«il est appelé à remplir quelques-unes des fonctions de l'université, à savoir: l'enseignement et la recherche. Aujourd'hui, ces fonctions restent toujours au centre de ses préoccupations mais elles s'étendent de plus en plus comme l'écrit Karmel (1988): les buts pour lesquels la société continue à les soutenir incluent la préoccupation, la transmission et l'extension du savoir, la formation d'une main d'œuvre hautement qualifiée et l'évaluation critique de la société dans laquelle nous vivons.»*, a-t-elle affirmé.

Elle a en outre rappelé que l'éducation est une clé pour le développement, *«elle doit devenir pour nos pays une priorité nationale. Cette rencontre contribuera à approfondir la question relative aux sciences de l'éducation. Je pense aussi que cette journée est la première et elle va sûrement contribuer à la visibilité et à l'engagement du laboratoire de recherche en sciences de l'éducation».*

Plusieurs thématiques ont été développés au cours de cette journée par les enseignants de l'Université Marien Ngouabi.

A noter que les sciences de l'éducation regroupent la psychologie, la sociologie et la pédagogie, etc.

KAUD

REMERCIEMENTS

Les enfants, petits-enfants Makakila et famille Kahunga remercient très sincèrement tous ceux des parents, amis et connaissances qui leur ont apporté une assistance multiforme à l'occasion dela très dure épreuve de la disparition de leur mère, grand-mère, grande sœur et tante, la veuve Makakila, née Yenguika Ernestine «MAMA Ngoundi», décédée à Brazzaville, le 30 novembre 2019.

L'inhumation a eu lieu samedi 7 décembre 2019, au cimetière privé «Ma Campagne», à Brazzaville.

Que tous trouvent ici l'expression de la profonde reconnaissance !

Coup d'oeil en biais

Rattrapée par la police, une femme avoue avoir tué son enfant!

La police a mis la main la semaine passée sur une femme soupçonnée d'avoir tué son fils, un garçon de 4 ans, à Gamboma (Plateaux) avant d'être rattrapée à Ouesso (Sangha). Sans sourciller, elle a avoué son crime, expliquant avoir jeté l'enfant dans un ravin herbeux, parce qu'il avait une santé précaire et que son père, un ''irresponsable'', selon elle, l'avait abandonné à sa seule charge. Agée de 26 ans et déjà mère de trois enfants dont deux filles, la meurtrière vivait en concubinage avec un homme à Makotimpoko.

Quand on veut trop faire de louanges...!

Un journaliste d'une chaîne de radio locale, parlant des retraités qui ont perçu leur première pension (1 mois) après plusieurs années d'attente et de galère, a terminé son papier par une expression qui a provoqué l'indignation des concernés qui demandaient que le Gouvernement paye un autre mois de pension à l'occasion des fêtes: *«Voyez, on leur tend la main, ils veulent arracher le bras»,* a-t-il soutenu. Comme si les retraités étaient des ingrats!

Le CHU de Brazzaville en partenariat avec le CHU Ibn Sina du Maroc

La signature de l'accord de ce partenariat est intervenue vendredi 6 décembre 2019 à Brazzaville. Le document a été paraphé par Sylvain Villiard, directeur général du CHU de Brazzaville et Ouaq Ouaq, secrétaire général du CHU Ibn Sina de Rabat. Cet accord vise à appuyer la direction des soins infirmiers au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville et de contribuer au renforcement des capacités de gestion administrative et clinique en fonction de ses besoins prioritaires identifiés pour l'année 2019-2020.

La société Energie électrique du Congo déplore des dégâts sur son réseau

Le directeur général adjoint de la société E2C, Adou Danga, a annoncé le 4 décembre dernier à la presse que l'entreprise a dû dépenser plus d'un milliard de francs CFA pour réparer des polynômes et transformateurs endommagés par les violents orages de ces derniers jours à Brazzaville et dans les quartiers périphériques. Des poteaux ont été arrachés et des câbles détruits. Les intempéries ont occasionné de nombreuses coupures d'électricité et plongé la ville dans le noir.

La SNPC a présenté sa vision sur la valorisation du gaz

La SNPC (Société nationale des pétroles du Congo) a participé au forum des pays exportateurs de gaz tenu récemment à Malabo en Guinée Equatoriale, sur le gaz naturel, énergie et atteinte des objectifs de développement durable. La société a partagé sa vision aux autres pays membres dans le secteur gazier. Le Congo a interdit le torchage de routine du gaz sur les sites de production, tout en dévoilant le rôle à donner au gaz comme source d'énergie transitoire pour l'équilibre dans l'usage concomitant ou alterné du gaz et des ressources hydroélectriques.

Un artisan terrorise d'autres artisans au quartier Mafouta dans le 8e arrondissement Madibou

Un artisan, ancien milicien ninja, possédant un atelier de vulcanisation au carrefour de Mafouta, formant l'intersection entre la route conduisant à la cité de l'OMS Afrique et la route nationale n°1, prélève à d'autres artisans qui ont des ateliers menant d'autres activités de lui verser une somme de cinq mille francs CFA chaque fin du mois. Ils sont sommés de s'acquitter de ce montant régulièrement.

Insalubrité dans la ville de Brazzaville

Brazza-la-Verte perd du jour au lendemain sa beauté. La société Averda qui a semblé remonter la pente il y a quelques années, n'est plus au rendez-vous. Des bacs dans presque toute la ville sont pleins d'ordures. Des immondices jonchent les grandes artères avec pour conséquence un environnement malsain soutenu par des odeurs insupportables. Brazzaville présente un triste décor.

Pourquoi ne pas endiguer le nid de poule qui menace la sortie du viaduc de Talangaï maintenant?

Comme sur d'autres voiries urbaines, la deuxième sortie nord de Brazzaville, à la sortie du viaduc de Talangaï, non loin de l'arrêt de bus Général Adoua, est menacée. Un nid de poule avance à grands pas au vu de tous. A ce niveau et surtout en cette saison de pluie, la circulation est pénible après des averses. Il est encore temps pour endiguer les choses!

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

GESTION PUBLIQUE

Intégrer les outils d'audit financier aux exigences de la bonne gouvernance

Le Projet des reformes intégrées du secteur public (PRISP) avec l'appui de la Banque mondiale organise depuis le mercredi 4 jusqu'au 20 décembre prochain la formation des vérificateurs de la Cour des comptes et de discipline budgétaire sur les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous l'égide de Jocelyne Milandou, vice-présidente de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, assistée d'André Kéhoua, représentant le coordonnateur du PRISP.

Jocelyne Milandou et André Kéhoua

Renforcer les capacités du personnel des corps de contrôle appelé à effectuer des missions d'audit financier et autres contrôles auprès des entreprises publiques, tel est le but de cette formation. De ce fait, le séminaire de formation revêt toute l'importance au regard des enjeux de l'heure liés à la gestion, efficiente des finances publiques, principale exigence de bonne gouvernance des Etats, a souligné Jocelyne Milandou. Cette exigence, a-t-elle dit, se trouve être la matérialisation des engagements communautaires des Etats consignés dans les directives de la CEMAC en matière de gestion et de contrôle de gestion des finances publiques. Le contrôle de gestion est un pilier dans la bonne gouvernance.

Les normes ISSAI qui constituent l'objet de la formation apporteront un plus à l'encadrement des différents types d'audits afin d'écarter tout amateurisme et toute confusion dans la conduite de ceux-ci.

La vice-présidente de la Cour des comptes a exhorté les participants à capitaliser au mieux les acquis de la formation et de se montrer à même de jouer la partition afin d'enrayer tout ce qui ne concourt pas à la bonne gouvernance. Il s'agit en effet, de contribuer à semer et à promouvoir les ferments d'une société humaine plus juste.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

PROGRAMME ERASMUS

Faire bénéficier aux enseignants et étudiants des avantages des programmes universitaires d'Europe

L'Université Marien Ngouabi et la représentation de l'Union européenne au Congo ont conjointement organisé pour la première fois des Journées portes ouvertes sur le Programme Erasmus + et la mobilité en Europe, dénommé «Erasmusdays Na Brazza». L'événement a eu lieu à l'Institut français du Congo IFC) à Brazzaville, du 25 au 27 novembre dernier. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Bruno Jean-Richard Itoua, ministre de l'enseignement supérieur, en présence de Raul Mateus Paula, Ambassadeur Chef de la Délégation de l'Union européenne au Congo et du Pr Jean-Rosaire Ibara, recteur de l'université Marien Ngouabi.

Erasmus+ est un projet européen portant sur la promotion des programmes des universités axées sur les échanges d'expériences d'enseignants et d'étudiants. Tout au long des journées portes ouvertes, plusieurs informations ont été mises à la disposition de la communauté universitaire. Erasmus + une diplomatie éducative et de brassage des peuples en favorisant la mobilité des cultures et des alliances de la connaissance universelle.

L'Union européenne a investi 17,6 millions d'euros supplémentaires pour permettre à plus de 8.500 étudiants et universitaires africains nouvellement sélectionnés de participer à Erasmus + en 2019.

Mme Deirdre Lennan, chargée de programme Erasmus à la Commission de l'Union européenne dans sa présentation, a insisté que l'Union européenne veut renforcer les liens entre les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur d'Europe et d'Afrique, afin de donner l'occasion d'échanger les savoir-faire et de prendre exemple les uns sur les autres pour favoriser une croissance socio-économique inclusive et réduire la pauvreté, ainsi que les inégalités.

L'appel lancé cette année dans le cadre d'Erasmus + a permis de porter à 26.247 le nombre total des échanges réalisés entre l'Afrique et l'Europe. L'objectif est de soutenir 35.000 personnes d'ici à 2020. Le financement supplémentaire de 17,6 millions d'euros provenant des instruments financiers extérieurs de la Commission et du fonds fiduciaire de l'Union européenne a renforcé la participation des ressortissants africains de 40 % au total. Grâce à ces fonds additionnels, le nombre de bourses a plus que doublé pour les pays africains. Par ailleurs, 313 étudiants originaires de quelques pays africains, qui étaient en concurrence avec les meilleurs étudiants du monde entier, se sont vus attribuer une bourse pour participer aux programmes de master commun Erasmus Mundus. 35 projets destinés à promouvoir le renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur en améliorant la qualité et l'innovation des programmes dans les universités africaines, ont été retenus pour bénéficier d'un financement.

Bruno Jean-Richard Itoua

Raul Mateus Paula

A noter que les Congolais sont presque absents du programme Erasmus+.

Jean-Rosaire Ibara, a souligné que *«l'ouverture de ce programme aux pays non européens comme le nôtre a été une avancée significative pour le renforcement des compétences des étudiants, l'accroissement de leur employabilité et le renforcement des capacités du personnel administratif. Notre institution, l'université Marien Ngouabi a vu quelques étudiants et quelques-uns de ses enseignements bénéficier des bourses Erasmus»*.

Pour sa part, Raul Mateus Paula a indiqué qu'à travers ces journées portes ouvertes, l'objectif est d'encourager et de favoriser la mobilité internationale du plus grand nombre de Congolais. *«Cette mobilité, quelle s'inscrive dans un parcours de formation ou dans une trajectoire professionnelle, doit servir les intérêts du Congo, c'est-à-dire, permettre à des étudiants d'aller se former, renforcer leurs compétences et revenir mettre ces compétences au service de leur pays»*, a-t-il dit.

Bruno Jean-Richard Itoua a déploré que le Congo tire très peu profit de ce programme. *«Nous devons donner l'impulsion à ce programme de partenariat, de coopération, qui manquait peut-être, afin que les étudiants congolais et le système éducatif congolais puissent bénéficier de cette extraordinaire opportunité. L'éducation dans notre pays doit être résolument au service du développement»*, a-t-il affirmé.

Philippe BANZ

TRANSPORT AÉRIEN AU CONGO

Air France investit davantage dans le confort de ses passagers

Une des grandes compagnies mondiales dans le domaine civil du trafic aérien, Air France-KLM, par le truchement de ses responsables Afrique, a organisé jeudi 5 décembre dernier à Brazzaville, une rencontre avec la presse. Au cours de ces retrouvailles avec les professionnels des médias locaux, Henri Hourcade, Directeur général Afrique, Frédéric Descours, Directeur général Afrique centrale, Olivier Jallet, Directeur général pour les deux Congo, de la compagnie Air France-KLM, ont, tour à tour, exposé sur les investissements et les innovations que la compagnie opère pour rendre de plus en plus attractifs et confortables les voyages pour les passagers avant, pendant et après leur vol.

La première bonne nouvelle, c'est qu'à dater du 25 novembre dernier, Air France propose sur sa ligne Brazzaville/Paris un vol au quotidien. Soit 3 vols supplémentaires entre Brazzaville et Paris, à bord de l'Airbus A330. Henri Houcarde justifie cette augmentation de fréquences par le fait que celle-ci correspond à la demande et aux attentes de sa clientèle en République du Congo.

Dans la même perspective, Air France propose 4 vols hebdomadaires à partir de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. Donc, en tout, 11 vols par semaine en République du Congo. D'où, pour Frédéric Descours, le Directeur régional Afrique centrale, *«Air France connecte désormais le Congo et la France quotidiennement à plus de 1500 destinations via le Hub Paris Charles De Gaulle. Un atout majeur qui offre de nouvelles possibilités aux Congolais et qui favorise le développement des affaires»*.

Un privilège pour le Congo qui aspire à la diversification de son économie, grâce, entre autres, à la fluidité du trafic en temps réel, des potentiels investisseurs entre le Congo et l'Europe ou le reste du monde.

Dans le souci de moderniser les cabines en Airbus A330 pour le confort de ses clients actuels et potentiels, tout au début de l'année prochaine (2020), Air France s'emploiera à équiper progressivement ses vols reliant Paris-Charles De Gaulle à Brazzaville exclusivement avec ses nouvelles cabines en Airbus A330. Les conférenciers ont expliqué que la compagnie offre une nouvelle expérience de voyage en cabines business (36 sièges), Premium Economy (21 sièges) et Economy (167 sièges). Le

Olivier Jallet, Henri Hourcade et Frédéric Descours

Directeur pays Congo/RDC, Olivier Jallet, parle d'un *«grand confort de voyage, grâce à ces nouvelles cabines que les clients congolais pourront bientôt découvrir quotidiennement»*.

A cela, il faut ajouter le nouveau siège business adapté aux dimensions de l'Airbus A330 qui garantit un voyage incomparable, selon lui.

Redessiné dans son ensemble, ce siège se transforme en un véritable lit totalement plat de 2 mètres de long et de 57,1 cm de large. Cette nouvelle configuration s'adapte aux besoins des clients avec la possibilité de bien dormir et vaquer à ses courses dès l'arrivée à destination.

Premium Economy Cabin 2

En premium Economy, entre autres, les mousses du siège, plus moelleuses, et des accoudoirs en cuir, plus généreux ont aussi été revisités.

Autre innovation: le divertissement et la détente. L'offre Wi-Fi, pour rester connecter tout au long du voyage. Les clients peuvent bénéficier de trois pass: pass message, gratuit pour envoyer et recevoir des messages durant le vol; un pass surf de 3 à 18 euros (12 000 F), pour naviguer sur internet, consulter et envoyer les emails; un pass stream à 30 euros, soit 20 000 F. CFA pour bénéficier d'un haut débit, du streaming et du téléchargement de films, etc. Près de 1400 heures de programmation enrichie des films internationaux, des séries, des dessins animés, des jeux et de la musique.

A rappeler qu'avec 85 ans d'existence, dont 83 en République Congo, Air France est la plus ancienne compagnie aérienne opérant en Afrique centrale, en général et au Congo, en particulier. *«Une amitié et un soutien économique qui traduit plus qu'un attachement commercial, une véritable relation de confiance entre la compagnie et la population congolaise»*, ont souligné les autorités Afrique de la compagnie.

AFRIQUE DE L'OUEST

Le développement durable, socle d'un meilleur équilibre de la dette

La capitale du Sénégal, Dakar, a accueilli lundi 2 décembre 2019 un sommet extraordinaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Il a réuni les dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva. Le sommet avait pour thème: «Développement durable et dette soutenable: trouver le juste équilibre». Au terme du sommet, la patronne du FMI s'est entretenue en tête-en-tête mardi 3 décembre avec le gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Tiemoko Koné, au siège de l'institution.

Les dirigeants de la CEDEAO et la patronne du FMI

La rencontre de Dakar s'est tenue au moment où le débat sur le franc CFA refait surface sur le continent. Mais, surtout, au moment où l'Afrique de l'Ouest s'emploie à réussir sa transition de la monnaie héritée de la colonisation à la nouvelle monnaie voulue par les 15 Etats de son organisation, l'ECO. La Bulgare Kristalina Georgieva a ainsi effectué sa toute première visite en Afrique après son élection à la tête du FMI en octobre dernier, en remplacement de la Française Christine Lagarde. La rencontre a réuni également les représentants des Nations unies et des experts. A la même période, le comité politique monétaire de la BCEAO a tenu sa 4ème réunion au titre de cette année 2019.

En répondant à l'invitation du président sénégalais Macky Sall, Kristalina Georgieva a concrétisé l'engagement pris lors d'une audience qu'elle avait accordée au ministre des Finances et du budget du Sénégal, Abdoulaye Daouda Diallo. Audience ayant coïncidé avec le dernier jour des Assemblées annuelles des Institutions de Bretton Woods, organisées du 17 au 21 octobre 2019 à Washington D.C. La délégation du Sénégal à ces assemblées comprenait également le ministre en charge de l'Economie, du plan et de la coopération, Amadou Hott et des collaborateurs des deux ministres.

Le Forum de Dakar a eu le mérite de convaincre une nouvelle fois les bailleurs et partenaires de la région Afrique de l'Ouest, avec une croissance économique en nette progression et un climat des affaires globalement rassurant pour les investisseurs, en dépit des défis sécuritaires notamment au Mali et au Burkina Faso en proie à des assauts terroristes. La patronne du Fonds monétaire international a félicité les dirigeants de l'UEMOA pour le maintien de l'équilibre macro-économique dans leur région.

Ancienne numéro 2 de la Banque mondiale, Kristalina Georgieva est devenue la seconde femme à être nommée directrice générale du FMI, après sa devancière Christine Lagarde.

Aristide Ghislain NGOUMA

TCHAD

Les éleveurs saluent la réouverture de la frontière centrafricaine

La décision du Tchad de fermer sa frontière avec son voisin centrafricain a engendré une transhumance sous la pression des groupes armés. La mesure prise en 2014 n'a pas freiné la transhumance du bétail entre les deux pays, mais plutôt en a compliqué les conditions de flux saisonniers des troupeaux d'un pâturage vers un autre.

Un troupeau de bœufs

Depuis la fermeture de la frontière entre le Tchad et la Centrafrique il y a cinq ans, le trafic des éleveurs transhumants qui ne s'était jamais arrêté se passe dans des conditions difficiles. *«Les effets négatifs que nous avons observés: une transhumance armée, mais également la pression des groupes armés sur les éleveurs transhumants»,* admet un cadre du ministère centrafricain de l'Elevage, le docteur Hissein Ahmat Malmal.

Des difficultés de cohabitation exacerbées par le discours politique ont compliqué la situation. Les acteurs de la transhumance demandent aux Etats concernés de les laisser s'occuper eux-mêmes de leurs problèmes. *«Nous demandons que la frontière s'ouvre et nous demandons la sécurisation du parcours de la transhumance du côté du Tchad comme du côté de la République centrafricaine»,* déclare Ahmat Adoum Abdelfati, secrétaire général de la Confédération des acteurs tchadiens du secteur de l'élevage. Et surtout, *«l'arrêt immédiat de l'ingérence des politiciens ou des hommes en kaki. Parce que depuis toujours, les éleveurs et les agriculteurs de cet axe-là se reconnaissent. Ils ont leur stratégie pour résoudre leurs problèmes».*

Grâce au Fonds de stabilisation de l'ONU, l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et l'Organisation internationale des migrations (OIM) essayent d'aider les acteurs des deux pays à faire entendre leurs doléances. Selon le docteur Bakary Cissé, coordonnateur du projet transhumance Tchad-RCA, pour le compte de la FAO et de l'OIM, le plus important est que les deux Etats reprennent le dialogue institutionnel sur le sujet. Un exercice régulier auparavant, mais qui s'est arrêté depuis plusieurs années pour des raisons inconnues.

Gaule D'AMBERT

REMERCIEMENTS

Les familles: Galimard Miete, Marie Olingo-Mbani, Joseph-Césarin Likibi, Edouard Mbaloula, Georges Nkounkou, la veuve et les enfants Mbimi-Ngamouyi, remercient sincèrement tous les parents, amis et connaissances qui les ont assistés spirituellement, moralement, financièrement et matériellement, à l'occasion du rappel à Dieu de leur frère, beau-frère, époux et père Jean MBIMI-NGAMOUYI, ancien ministre extraordinaire de la communion et responsable laïc de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, décédé le 11 novembre 2019 et porté en terre le 27 novembre.

Une pensée spéciale à Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, à l'équipe presbytérale et aux chorales du doyenné qui ont particulièrement animé les veillées.

La paix du Christ!

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES (RÉVISÉ)

pour le dimensionnement, l'acquisition et l'installation d'un système solaire pour les sites du ministère des finances et budget à Brazzaville et à Pointe-Noire

Projet : PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Acheteur : GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
Pays: REPUBLIQUE DU CONGO
Crédit No.: IDA- 60 230 CG
AAO N°: 03/REVISE/MPSIR/PRISP/AOI/F/UCP-19
Emis le : 06 décembre 2019

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de : DIMENSIONNEMENT, ACQUISITION ET INSATALLATION D'UN SYSTEME SOLAIRE POUR LES SITES DU MINISTERE DES FINANCES ET BUDGET A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire.
2. Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sollicite des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir: DIMENSIONNEMENT, ACQUISITION ET INSTALLATION DU SYSTEME SOLAIRE POUR LES SITES DU MINISTERE DES FINANCES ET BUDGET A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE. Le présent dossier d'appel d'offre est constitué en un Lot Unique.
Le présent marché à lot unique vise l'électrification en photovoltaïque de 8 sites dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Il s'agira de la fourniture, livraison, installation et mise en service des kits solaires photovoltaïques.
Les soumissionnaires intéressés et éligibles doivent avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des 5 dernières années dont le montant minimum s'élève à 300 millions de francs CFA ou équivalent (seront pris en compte les marchés similaires exécutés par un soumissionnaire au cours de la même période dont le montant cumulé devra être au minimum de 300 millions de francs CFA ou équivalent).
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)- version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 de la Banque Mondiale, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP),Tél : 22 614 41 81/06 834 47 00 ; E-mail : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :
rue du Tourisme n° 03 quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville; Tél: (+242) 22 614 41 81/04 032 22 81/ 06 834 47 00
Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes :
Désignation du compte : PRISP
N° de compte : 30019 10001 10721400001 48 (IBAN).
SWIFT : CNNGCGCGXXX
Domiciliation : Banque Postale du Congo
Le dossier d'appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et le retrait au siège du projet pour les soumissionnaires locaux.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 31 janvier 2020 à 14 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, le 31 janvier 2020 à 14 h 15 minutes.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de 10 millions de francs CFA ou équivalent.
8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Nom de l'Agence d'exécution : PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Nom du bureau : PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Adresse du bureau : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 06 834 47 00/04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 06 décembre 2019

Le Coordonnateur,

Jean Noël NGOULOU

LE PAPE FRANÇOIS AU JAPON

«L'arme nucléaire plus que jamais un crime!»

Qui d'autre que le pape, ce souverain d'un État de 44 hectares, aurait pu se permettre de prononcer cette condamnation avec une tranquille assurance: non seulement l'emploi de l'arme atomique est immoral, mais déjà sa fabrication et sa possession: «la possession d'armes nucléaires est un crime». C'est bien ce que nous avons entendu, avec une émotion partagée par des millions de téléspectateurs, le pape nous dire le samedi et le dimanche, 23 et 24 novembre, depuis Nagasaki et Hiroshima, les deux villes victimes de la bombe atomique en août 1945 (140 000 morts à Hiroshima, 70 000 à Nagasaki).

Le Pape au Japon pour prêcher le désarmement

Les médias ont parlé d'une «rupture» du Pape François avec ses prédécesseurs, dont il aurait pris le *«contrepied»*, puisque le Pape Jean-Paul II avait toléré la dissuasion nucléaire comme *«un mal nécessaire dans les conditions actuelles». «Rupture» n'est pas le mot juste: «En fait, nous dit le père Christian Mellon, jésuite français spécialiste des positions de l'Eglise sur les armes nucléaires, c'est dès les années 1990 que le Vatican a critiqué la dissuasion nucléaire. Le Pape François a seulement accentué cette condamnation en récusant explicitement le seul argument que les moralistes catholiques avaient pu trouver pour justifier qu'on tolère la dissuasion: la distinction entre emploi et menace d'emploi».* C'est donc un pas en avant, ou un clou enfoncé, plutôt qu'une *«rupture»!*

Tout le monde est bien d'accord à condamner l'usage de l'arme atomique, injustifiable par son caractère de riposte disproportionnée et aveugle. Son emploi mettrait en cause la survie même de notre humanité! Mais ceux qui possèdent cette arme, et n'ont cessé de la rendre plus meurtrière, la justifient par l'argument de la *«dissuasion»:* une force d'intimidation pour se protéger de toute agression extérieure. Un équilibre de la terreur. Au plan moral, cette position que bon nombre de moralistes adoptaient comme un pis-aller est bien difficile à tenir: comment à la fois déclarer que l'usage de cette arme est absolument inacceptable et la garder en sa possession *«pour le cas où»*? Le pape a bien mentionné cette contradiction. Mais il insiste surtout sur le fait que cet équilibre de la terreur ne peut en aucun cas apporter une véritable paix: *«La paix et la stabilité internationale sont incompatibles avec toute tentative de compter sur la peur de la destruction réciproque ou sur une menace d'anéantissement total; elles ne sont possibles qu'à partir d'une éthique globale de solidarité et de coopération au service d'un avenir façonné par l'interdépendance et la coresponsabilité au sein de toute la famille humaine d'aujourd'hui et de demain… La véritable paix ne peut être que désarmée.»*

Face à l'équilibre de la terreur, le pape propose le pari de la confiance. Bien sûr, cette option pour une paix désarmée suppose une prise de conscience mondiale: un souci de chaque être humain pour la *«maison commune»* qui dépasse celui de la domination de son pays sur les autres…

«Notre réponse à la menace nucléaire doit être collective et concertée, sur la base de la construction, ardue mais constante, d'une confiance mutuelle qui brise la dynamique de la méfiance qui prévaut actuellement».

Certains ne manqueront pas de considérer l'appel du pape comme utopique et irréaliste. Mais trouvez-vous raisonnable, pourra-t-on leur rétorquer, que l'on dépense des sommes énormes pour des armes qu'on ne veut pas utiliser? Et cela au moment où tant de personnes souffrent de la misère? *«Dans le monde d'aujourd'hui, où des milliers d'enfants et de familles vivent dans des conditions inhumaines, l'argent dépensé et les fortunes gagnées dans la fabrication, la modernisation, l'entretien et la vente d'armes toujours plus destructrices sont un outrage continuel qui crie vers le ciel».*

Recevons cet appel du pape comme une invitation à construire, là où nous sommes, le monde de la confiance, où la peur de l'autre se dépasse petit à petit pour apprendre à vivre ensemble dans notre *«maison commune».* C'est bien la mission des chrétiens de faire advenir ce monde que tous les êtres humains espèrent au fond d'eux-mêmes, même si c'est souvent sans oser y croire.

Jacques Fédry, sj
Centre spirituel Vouela, Brazzaville

CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

Ouverture officielle des locaux de l'ACABE et du Bureau catholique de liaison parlementaire

Créée par l'archevêque de Brazzaville, par décret n°404/AM/14, en accord avec la Conférence épiscopale du Congo, l'Académie de Brazzaville pour l'éthique, (ACABE) est l'institution mandatée pour diffuser le sens, les valeurs et le savoir-faire (foi-éthique-compétence sociale) auprès des citoyens, en premier lieu des dirigeants et faiseurs d'opinion futurs et contemporains, du monde de la Politique, de l'Economie et de la Culture. L'ACABE a débuté ses activités le 7 mars 2015, à Brazzaville.

Pour permettre à l'ACABE un fonctionnement plus efficient et lui donner une plus grande visibilité, la Conférence épiscopale du Congo a mis à sa disposition, à l'issue de la session pastorale d'avril 2017, les anciens locaux de l'Association des conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale (ACERAC) que l'ACABE devrait se partager avec les Œuvres pontificales missionnaires (OPM). La cérémonie d'ouverture officielle du siège de l'ACABE et du lancement des activités du Bureau catholique de liaison parlementaire (BLP), sous le patronage de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, aura lieu le vendredi 13 décembre 2019, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. A cette occasion, une présentation du projet d'élaboration d'un manuel pour le renforcement de la cohésion sociale au Congo aura également lieu.

Grâce aux diverses contributions de chrétiens du Congo, d'Allemagne et de France, l'ACABE a pu entreprendre des travaux de réhabilitation de ces locaux et dispose aujourd'hui d'un espace fonctionnel de travail, composé d'une salle de réunions pour 15 à 20 personnes, d'un secrétariat où cinq personnes peuvent travailler en même temps, d'une cuisine, de 3 toilettes, ainsi que d'un bureau pour la direction. Ces locaux hébergeront également les activités du Bureau catholique de liaison parlementaire.

NECROLOGIE

Les sœurs de Saint Joseph de Cluny et la famille SEMO ont la profonde douleur de vous annoncer le retour à Dieu de leur sœur Solange LOZI ce jeudi 5 décembre 2019.

La dernière veillée jeudi 12 décembre 2019: de 17h30 à l'aube.

Programme des obsèques:
vendredi 13 Décembre 2019:
9h00: Levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville
10h00: Recueillement à la Cathédrale
12h00: Messe de Requiem
14h00: Inhumation au cimetière de la Cathédrale
15h00: Fin de cérémonie.

GKM Audit et Conseil
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, D'AUDIT, DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
AGREMENT CEMAC N° SEC 014

AVIS DE RECRUTEMENT

Cabinet GKM Audit et Conseils

Pour renforcer nos équipes des bureaux de Pointe-Noire et Brazzaville, nous procédons au recrutement de:
-Trois (3) Apprentis Assistants en Audit (Bilingue, Anglais, Français).

Profils souhaités:
Diplômé du second cycle universitaire en Finance, comptabilité, et audit.

Envoyer leur dossier aux adresses suivantes:
secretariatpnr@cabinetgkm.com
nina.ekondy@cabinetgkm.com

Constitution du dossier
- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation.

Date limite de dépôt des candidatures: 27 Décembre 2019.

Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA
Notaire
55, rue Lénine, 2e étage de l'immeuble situé en face de l'Hôtel le PATERNEL II, (Croisement entre la rue Lénine et l'avenue de la Paix), Moungali, Brazzaville, République du Congo / Tél.: 05.717.83.45/06.624.43.07/01.624.43.07/
E-mail: aymarbadika@yahoo.fr/aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

SOCIETE 2MAOD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de un million vingt mille (1.020.000) de Francs CFA
Siège social: 237, rue Moukoukoulou, quartier Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moungali Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2019-B12-00147

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 19 septembre 2019, reçu par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 1er octobre 2019, sous Folio 180/27 Numéro 1716, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: société à responsabilité limitée;
Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
-Toutes activités liées à l'exploitation forestière; - La gestion et l'exploitation des scieries; - La production, la transformation industrielle, la commercialisation et la distribution de tous produits issus de l'exploitation forestière; - La gestion et l'exploitation des dépôts de vente de tous produits issus de l'exploitation forestière; - L'aménagement, l'entretien, l'exploitation des espaces verts et le mobilier publicitaire;- Les travaux d'embellissement des espaces et des locaux; - L'exécution de tous les travaux de bâtiment, génie civil et des travaux publics et privés; - L'entretien et la réhabilitation des routes et des bâtiments; - Le transport des personnes, biens, marchandises et autres; - La gestion du personnel intérimaire et temporaire; - La mise à disposition du personnel; - Toutes activités se rattachant directement et indirectement à la protection des personnes et des biens; - L'import-export; - Le dédouanement, le transit, la consignation et toutes autres activités connexes au transport maritime et fluvial; - La location des engins de manutention;- Le commerce de détail en magasin non spécialisé (commerce général); - La prestation de services dans les domaines ci-dessus cités;
Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, la prise d'intérêts dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités financières, mobilières et immobilières susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Dénomination: la société a pour dénomination: SOCIETE 2MAOD;
Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée;
Siège social: le siège social est fixé: 237, rue Moukoukoulou, quartier Plateau des 15 ans, Moungali, Brazzaville, République du Congo;
Capital social: le capital social est fixé à la somme de un million vingt mille (1.020.000) Francs CFA, divisé en cent deux (102) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 102, entièrement souscrites et libérées par les associés, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 19 septembre 2019 par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA;
Gérance: aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 19 septembre 2019, Monsieur SITA NKELELE BONAZEBI Léon Gaylord a été nommé en qualité de gérant de la SOCIETE 2MAOD pour une durée indéterminée;
Dépôt légal a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville;
Immatriculation: la SOCIETE 2MAOD a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, le 17 octobre 2019, sous le n°CG-BZV-01-2019-B12-00147.

Pour insertion légale,
Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA.

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Le Nonce apostolique a visité la paroisse inondable de Saint-Augustin de la Tsiemé

Sur invitation de la chorale Elimo Santu de cette paroisse située dans le sixième arrondissement Talangaï, au bord de la rivière Tsiemé, Mgr Francisco Escalante Molina, Nonce apostolique au Congo et au Gabon y a célébré l'unique messe de 9 heures, dimanche 24 novembre 2019. C'était le 34e et dernier dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C, solennité du Christ-Roi de l'univers. C'était aussi la clôture des activités du jubilé d'or de cette chorale, lancées le 25 novembre 2018, dont sa date de création remonte à 1969. Accueilli chaleureusement par l'abbé Jean-Noël Miambanzila, curé de la paroisse et le président de la chorale jubilaire, sous l'animation des mouvements d'apostolat, le Nonce apostolique a été conduit au salon du presbytère abandonné à cause des eaux de pluie.

Mgr Francisco Escalante Molina présidant la célébration eucharistique

En effet, les pluies du mois d'octobre et de novembre sur la ville de Brazzaville et ses environs causent d'énormes dégâts partout. Les chrétiens de la paroisse Saint-Augustin de La Tsiemé-Talangaï ne sont pas épargnés et ne sont pas heureux. Le lit de la rivière Tsiemé déborde dès la moindre goutte de pluie. Les riverains sont dans le désarroi, le désespoir. Les chrétiens sont inquiets de l'avenir de leur église et ne savent plus à quel saint se vouer.

Fondée en 1965 par le père Jean Marie Grivaz, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit, la paroisse Saint-Augustin de La Tsiemé a célébré ses cinquante-ans d'existence en août 2015 sous l'abbé Apollinaire Bounkazi. L'actuelle église qui subit les effets néfastes des eaux de pluie a été construite tour à tour par six prêtres qui, chacun a mis sa pierre à l'édifice. Il s'agit des abbés Norbert Mbunzu, Raoul Bitadi, Sébastien Zoubakela, Alain Magloire Mindou, Parfait Louthé et Servais Moumocko Loupeth. Si l'on ne prend garde, l'église pourrait être engloutie par les eaux de pluie et effacée de la carte de l'archidiocèse de Brazzaville. Déjà, sous l'abbé Apollinaire Bounkazi comme curé, l'eau avait envahi la cour de la paroisse, provoquant l'inondation du presbytère. La Semaine Africaine était descendu sur le terrain pour constater l'ampleur des dégâts. (Cf. La Semaine Africaine n° 3547 du mardi 24 novembre 2015). La présence des eaux de pluie empêche les mouvements d'apostolat de tenir leurs réunions, même l'accès des membres des conseils pastoraux et ceux de la catéchèse dans leurs permanences devient difficile.

Pourtant à la fondation, la paroisse et l'école de La Tsiemé se trouvaient sur une colline pentue sur un terrain sablonneux qui partait de la rue Moussana jusqu'à la rue Mbinda. L'eau de la rivière Tsiemé servait au mé-

Une vue de la chorale

nage des premiers habitants de Talangaï; son lit était profond et ne pouvait pas sortir pour causer du désastre aux populations environnantes. Pour que les populations vivent dans la quiétude et les paroissiens retrouvent le sourire, il va falloir aménager le lit de La Tsiemé comme La Mfoa et Madoukou. D'ailleurs, de nombreux paroissiens fréquentent désormais les paroisses environnantes comme Saint Jean-Baptiste, Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké et Notre-Dame des Victoires de Ouenzé pour échapper aux eaux de pluie qui les empêchent de bien prier.

Au cours de la célébration eucharistique, la joie des jubilaires et des paroissiens a été à son paroxysme, heureux d'accueillir le représentant du Saint-Père pour la première fois. Aux côtés du Nonce apostolique, il y avait l'abbé Jean-Noël Miambanzila, ainsi que d'autres prêtres de la paroisse comme les abbés Mathias Cédric Louhouamou et Gervais Koudissa.

Commentant les textes bibliques du jour à commencer par les deux premières lectures, le célébrant a indiqué que Dieu a promis à David l'onction pour faire de lui un roi: *«Tu seras le berger d'Israël mon peuple»*. En puisant dans l'Evangile de Luc: (23, 35-43), Mgr Francisco Escalante Molina a déclaré que Jésus n'est pas roi à la manière du monde; que sa royauté dépasse la dimension humaine. *«Historiquement, la fête du Christ-Roi de l'univers a été instituée par le Pape Pie XI le 11 septembre 1925 pour encourager les catholiques à manifester publiquement leur foi et à exprimer ainsi que, dans l'Eglise, celui qui commande véritablement est le Christ. Il l'avait prévu pour le dimanche avant la solennité de tous les Saints. Mais c'est le Pape Paul VI qui, en 1970 l'a transféré au dernier dimanche du temps ordinaire pour lui donner le sens eschatologique et cosmique du règne du Christ, indiquant ainsi le moment de l'avènement qui annonce la glorieuse venue du Seigneur Jésus. Ce dimanche marque la fin de l'année liturgique et nous prépare à une nouvelle année. La fête du Christ Roi nous rappelle que Jésus est le Seigneur des seigneurs, le maître de l'univers. Il n'y a pas d'autres rois que lui, le Christ bon berger et bon pasteur. Le roi des Juifs, titre que Jésus a reçu comme une moquerie et manifesté sur la croix, est divers, ne ressemble en rien aux rois de ce monde qui sont rois pour leurs intérêts, pour eux-mêmes et non pour le peuple»*, a affirmé le Nonce apostolique.

A la fin de la messe, des diplômes d'honneur et de fidélité ont été remis aux anciens choristes, parmi lesquels, Jean-Pierre Kombo, Joachim Mbanza, Rufin Matingou et Annie Bitadi pour leur dévouement.

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE SAINT ESPRIT DE MOUNGALI (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Prémices des abbés Ander Ketiketi et Jhudel Divin Malanda

Ayant reçu chacun l'ordination diaconale le samedi 5 octobre 2019, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur, des mains de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, les abbés Ander Ketiketi et Jhudel Divin Malanda, tous deux originaires de la paroisse Saint Esprit de Moungali, ont prononcé leurs premières homélies dans l'église où ils ont grandi, passé le clair de leur tendre enfance et devant la communauté paroissiale témoin de leurs premiers pas sur le long sentier qui les a conduits au diaconat transitoire en vue du presbytérat. C'était, dimanche 27 octobre 2019, au cours des messes de 6h 30 et 11h, animées respectivement par la Schola populaire paroissiale et la chorale paroissiale La Colombe.

Abbés Ander Ketiketi et Jhudel Divin Malanda

Présidée par l'abbé Hubelin Darlès Massamba Natet, vicaire paroissial, la messe de 6h 30 a été concélébrée par les abbés Ernest Tunta et Bertholin Bahoumina, respectivement, vicaire et administrateur paroissiaux, tandis que celle de 11h, présidée par l'abbé Bertholin Bahoumina a été concélébrée par les abbés Hubelin Darlès Massamba Natet, Edmond Bassimas, vicaires paroissiaux, Junior Aya Yombo, en séjour à Moungali, et Sébastien Zoubakela, aumônier diocésain des Amis du Grégorien. Au cours de cette messe, il y a eu la promesse diocésaine des membres du chœur Les Amis du Grégorien.

A 6h 30, l'homélie a été prononcée par l'abbé Jhudel Divin Malanda, fils de Dieudonné Malanda, actuel vice-président du Conseil pastoral paroissial de Saint-Esprit de Moungali, tandis que l'abbé Ander Ketiketi, fils de Pierrette Yindoula, autrefois présidente de la Légion de Marie de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, actuelle vice-présidente de la Légion de Marie de la paroisse Saint André Kaggwa de Kombé, a remercié la communauté paroissiale pour le soutien multiforme à leur endroit tout au long de leur parcours. Dans son homélie prononcée en lingala, l'abbé Jhudel Divin Malanda a fait savoir: *«Rien de grand ne peut se faire en Dieu, sans au préalable être imprégné d'humilité. Cette vertu vient nous rappeler notre nature de mortel. Ceci dit, il convient de savoir que Dieu ne vient au secours des personnes que si, elles se reconnaissent faibles, petites et humbles devant lui: «Oui, Dieu résiste aux orgueilleux, mais aux humbles, il donne sa grâce.»*

A 11h, l'honneur a échu à l'abbé Ander Ketiketi de prêcher, alors que son condisciple a présenté le mot de remerciements. Dans sa prédication, dénonçant certains comportements déviants, il a fait remarquer: *«Nous sommes plongés dans nos avoirs, notre devoir et nos pouvoirs. Je dois avoir telle chose, telle voiture, tel collier en or, telle qualité de chevelure, telle couleur de peau. (…). A la recherche du succès, certains plongent inconsciemment dans les maraboutages de tout genre, d'autres encore vont signer des pactes dans telle ou telle secte. Regardez comment l'ésotérisme prend de l'ampleur dans notre pays. Nos avoirs, nos succès, ne sont que vanités, seul l'amour suffit. Tout ce que nous avons dans ce monde est éphémère, ça ne sert pas de s'enorgueillir tout passe seul l'amour demeure.»*

Dans son mot, après avoir remercié Dieu le Père pour leur avoir permis de voir ce jour, l'orateur a ensuite adressé ses remerciements, au nom de son condisciple, à l'administrateur paroissial, à toute la communauté paroissiale pour le soutien multiforme reçu et à leurs parents respectifs pour le don de leur vie à Dieu et à l'Eglise. *«Après nous avoir vus tour à tour catéchumènes, servants d'autel, boscovites, nous voici diacres, sans mérite, ayant gravi les marches du premier degré du sacrement de l'ordre.»*, a affirmé l'abbé Jhudel Divin Malanda.

Gislain Wilfrid BOUMBA

(Sur les notes de l'Administrateur paroissial et des deux diacres)

LU POUR VOUS

Le cardinal Malula, un pasteur prophétique

De nombreux ouvrages ont été rédigés sur le cardinal Joseph Albert Malula, ancien archevêque de Kinshasa, (créé cardinal en 1969 et décédé le 14 juin 1989, à l'âge de 72 ans), mais celui de l'abbé François Luyeye Luboloko, semble faire l'unanimité parce qu'il est le premier qui exploite systématiquement et largement le recueil des Œuvres complètes écrites et publiques du cardinal, établi par les soins du père de Saint-Moulin. Il est titré: *«Le Cardinal J. A. Malula, un pasteur prophétique»*, paru aux Editions Jean XXIII à Kinshasa, en 1999 et comptant 205 pages et VIII chapitres.

Abbé François Luyeye

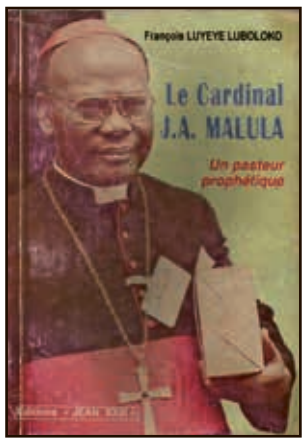

La couverture du livre

La personnalité du cardinal Malula, peut-on lire, marquera pendant longtemps l'Eglise et l'histoire de la R D Congo. La richesse de son œuvre pastorale et le témoignage de son engagement socio-politique demeurent un exemple et une interpellation permanente pour le peuple africain dans le combat pour la conquête de sa dignité et de son développement intégral. L'engagement pastoral du cardinal tout au long de son ministère comme vicaire, curé et évêque, fut exceptionnel. Son souci pastoral s'est exprimé par sa sollicitude paternelle à l'égard de tous les fidèles sans exception et par l'attention et le soin qu'il accordait à ses différentes activités apostoliques. Par ses prédications, ses lettres pastorales et par divers autres écrits, sans oublier les visites, les cours et les retraites qu'il animait volontiers, le cardinal Malula était un pasteur très proche de ses brebis. Il a adressé aux prêtres, aux religieux et religieuses, aux laïcs, hommes et femmes, ainsi qu'aux jeunes, des exhortations spécifiques selon leur place et leur mission dans l'Eglise et dans la société. Dans leurs différents états de vie, tous sont appelés à témoigner de leur foi, et tous sont appelés à la sainteté. L'œuvre écrite du cardinal Malula, relève-t-on, constitue, tant par son ampleur que par la profondeur et l'originalité de ses idées, un héritage exceptionnel et une mine de grand prix à la disposition de toute l'Eglise. Les pasteurs, les théologiens, les séminaristes et toute la communauté chrétienne pourront tous en profiter selon leurs propres besoins.

De même, marqué d'une foi très profonde et fortement convaincu de l'action de l'Esprit dans l'Eglise, le cardinal Malula fut vraiment un grand pasteur. Sa haute stature pastorale et son visage prophétique sont les fruits d'un travail assidu et persévérant d'un homme prêt à tout endurer pour être fidèle à ce à quoi il se sentait appelé. La grandeur de l'œuvre pastorale du cardinal Malula n'échappe à personne: l'abondance des vocations sacerdotales et religieuses, l'érection de nombreuses maisons de formation religieuse à Kinshasa, la promotion d'un laïcat de plus en plus conscient de ses responsabilités dans l'Eglise et dans le monde, l'installation des communautés ecclésiales vivantes et l'établissement des structures efficaces et opérationnelles dans tous les domaines de la vie ecclésiale témoignent de son engagement. Tout en révélant le dynamisme de son engagement pastoral, ces réalisations ont dévoilé sa figure prophétique. Oui, le cardinal Malula fut vraiment un prophète et un visionnaire. Il n'a pas toujours été compris, subissant souvent des critiques et même parfois des humiliations. Mais aujourd'hui, la plupart de ses idées autrefois qualifiées de *«progressistes»*, sont reçues dans les patrimoines communs et font la fierté de l'Eglise de la R D Congo et de l'Afrique. Quelques exemples suffiront pour rappeler le dur cheminement de ce prophète souvent incompris mais toujours persévérant. Dans le souci d'inculturer la vie religieuse et de permettre un épanouissement plus authentique des Africaines, le cardinal Malula avait pris la décision d'habiller ses religieuses en pagne, tenue habituelle de la femme africaine. Cette décision allait ouvertement à l'encontre des habitudes. Le voile des religieuses européennes était considéré comme l'habit religieux par excellence presque révélé! Aujourd'hui, tout le monde trouve normal que les religieuses portent le pagne. Il y a même des religieuses non-africaines qui s'y essaient.

L'abbé François Luyeye Luboloko est gradué en philosophie et bachelier en théologie des facultés catholiques de Kinshasa. Il est aussi titulaire d'une maîtrise en théologie et d'un doctorat en christologie (Institut catholique de Toulouse). Il a été recteur du Séminaire universitaire Jean-Paul 1er (Kinshasa), directeur du Centre pastoral Lindonge, mais aussi, secrétaire général adjoint de la Conférence épiscopale nationale du Congo. Il a enseigné le dogme au Grand Séminaire Jean XXIII (Kinshasa), et a publié: *«Une pastorale pour les jeunes»* (1991) et *«Le Christ Initiateur»* (1993).

Alain-Patrick MASSAMBA

REMORQUAGE
ET VOITURE
DE REMPLACEMENT
GRATUITS

SAHAM ASSURANCE AUTO
En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins.
En cas de choc ou de panne, le constat, le remorquage et la voiture de remplacement sont gratuits. Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE
05 053 58 58
www.sahamassurance.cn

SAHAM
Assurance
member of Sanlam group

TECHNIQUES AGROALIMENTAIRES

Améliorer le savoir-faire des producteurs congolais dans la transformation du manioc en gari

Un déjeuner de presse a été organisé à Brazzaville le 25 novembre 2019 et animé par Jean-Martin Bauer, représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) au Congo, et Sidimé Yacouba, expert ivoirien. Il a informé le public du travail de deux experts béninois et quatre experts ivoiriens auprès de 60 productrices et producteurs dans le département de la Bouenza pour améliorer leur savoir-faire dans la transformation du manioc en gari, mais aussi pour établir un diagnostic, former et fabriquer des équipements facilitant la transformation du manioc en gari.

Des producteurs pendant la formation

Rehausser le niveau de vie des producteurs et productrices congolais par l'utilisation des techniques innovantes de transformation du manioc aux fins d'améliorer leur situation alimentaire et nutritionnelle, tel est le but de la mission de ces experts. Celle-ci permettra aux experts et apprenants de fabriquer des prototypes d'équipements reproductibles, comme l'équipement à presse qui réduira la pénibilité du travail de transformation. Ce qui leur permettra de ne plus jamais presser le manioc avec des pierres, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

«Nous sommes en train de renforcer les capacités des mécaniciens congolais à fabriquer des machines qui permettent de transformer le manioc en gari; de renforcer les capacités des fabricants des produits en manioc pour qu'ils puissent utiliser ces machines et mettre sur le marché des produits de manioc de meilleure qualité en faisant moins de travail, avec une valeur ajoutée à leur profit», a déclaré Jean-Martin Bauer, expliquant l'importance de la formation et le gain qu'en tireront les bénéficiaires.

Dans la Bouenza, il y a des groupements qui produisent le gari. Ce département est connu comme la zone du pays où existe déjà une production artisanale de gari. Depuis les années 50, des Congolaises et Congolais de ce département fabriquent du gari et le vendent parfois à Pointe-Noire, Libreville, etc. D'où l'intérêt de soutenir la filière d'excellence mise en place. *«Le PAM entend accompagner le Congo dans la valorisation de la chaine de valeur du manioc pour atteindre l'objectif faim zéro»*, a indiqué le représentant du PAM.

D'après Sidimé Yacouba, les experts et les participants pourraient fabriquer plusieurs prototypes d'équipements reproductibles. *«Les difficultés que nous avons ici, c'est que les méthodes de fabrication de machines n'existent presque pas; il fallait donc adapter notre formation aux réalités du terrain, ce qui est un peu difficile. Mais, nous sommes là pour ça, et évidemment, nous sommes en train de réussir»*, a-t-il expliqué.

La délégation d'experts Béninois et Ivoiriens est au Congo du 11 novembre au 12 décembre 2019. Elle a été accueillie par la représentation du PAM, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, avec l'appui du Centre d'excellence régional contre la faim et la malnutrition (CERFAM).

C'est dans le cadre des accords de coopération préexistants entre le Congo et la Côte d'Ivoire, que le PAM entend faciliter ces échanges et participer au renforcement de la filière manioc au Congo en utilisant des techniques innovantes et accessibles au plus grand nombre de la population en vue d'atteindre l'objectif ''faim zéro''.

Alain-Patrick MASSAMBA

COMITÉ DE PILOTAGE DU PRAASED

Le budget 2020 arrêté à quatre milliards…

Le Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED) restructuré a tenu la deuxième session ordinaire de son comité de pilotage le 27 novembre dernier à Brazzaville. Présidé par Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet du ministre du plan, le comité a examiné et adopté avec amendement le budget exercice 2020 à hauteur de 4 milliards 7 millions de F.CFA.

Les membres du comité de pilotage

Outre le budget, d'autres points ont été examinés et adoptés: le compte rendu de la session inaugurale du comité de pilotage; le rapport d'activités 2019 au 20 novembre 2019; le programme de travail et budget annuel 2019 révisé suite à la restructuration du projet et le programme de travail 2020.

Ferdinand Sosthène Likouka, ouvrant les travaux, a évoqué la nécessité pour les trois sous-secteurs de l'éducation de mettre en place un comité interministériel pour se concentrer sur les sujets communs. *«Le président du comité a donné des orientations pour que les trois sous-secteurs puissent se mettre ensemble afin de travailler sur la note conceptuelle qui permettra d'aboutir au PRAASED 2»*, a fait savoir Calixte Kolyardo, le coordonnateur du PRAASED. *«Avec le non versement des fonds de contrepartie, a-t-il poursuivi, le financement a été réduit uniquement au crédit de la Banque mondiale. Ce qui signifie que tous les objectifs envisagés ne pourront être atteints, d'où la nécessité d'un deuxième PRAASED»*. Mais des stratégies différentes de mise en œuvre ont été adoptées en vue d'atteindre les objectifs du PRAASED avec les ressources actuellement disponibles.

Le Programme de travail et le budget annuel 2020 permettront d'enregistrer des acquis nécessaires, en vue d'améliorer le rendement scolaire au primaire et au collège, et de renforcer l'efficacité de certains systèmes de gestion de l'école congolaise. Un accent sera mis sur l'acquisition des manuels scolaires et le renforcement des capacités en matière de révision des curricula des programmes du primaire et du secondaire. L'analyse des dispositifs des évaluations des acquis scolaires et la pédagogie de remédiation; la première évaluation nationale des indicateurs de prestation de services en éducation, tout comme la mise en place du système biométrique d'identification des enseignants sont aussi prioritaires.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

MÉDECINE

Des docteurs finalistes congolais ont prêté serment

La grande salle du palais des congrès a servi de cadre le vendredi 22 novembre 2019, à la proclamation des résultats et la remise des diplômes aux doctorants, aux lauréats de la 36e promotion en médecine et la 2e édition des mémoires de Master en santé, biologie, et santé publique. La cérémonie a été patronnée par Bruno Jean-Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur, en présence de Jacqueline Lydia Mikolo, la ministre de la Santé, et Jean Rosaire Ibara, recteur de l'université Marien Ngouabi.

Les deux ministres et quelques lauréats

Des membres du corps diplomatique, des responsables politiques, administratifs, les présidents et membres du jury venus des pays de la sous-région et autres ont rehaussé de leur présence cette cérémonie. Les parents, les amis et connaissances des heureux admis ont également pris d'assaut la grande salle pour les soutenir.

Ils étaient au total 60 doctorants à prêter serment et 40 à obtenir leur master pour l'année 2019.

Le doyen de la faculté des Sciences de la santé, Honoré Tsiba, a fait le bilan des activités réalisées à la FSA. Il a évoqué les difficultés connues pendant l'organisation des thèses et mémoires: le manque de salles aérées, les finances qui sont supérieures au budget alloué à cet établissement, l'absence d'un moyen roulant permettant aux jurys de se déplacer pour encadrer les apprenants. C'est donc avec beaucoup de détermination et de persévérance qu'ils sont parvenus à organiser les différentes activités. *«Nous sommes dans l'attente de la construction d'une nouvelle école moderne de médecine»*, a-t-il conclu.

Meissa Touré, président général du jury, a félicité les impétrants d'avoir tenu bon malgré les multiples obstacles: *«Vous avez réussi à apprendre de vos échecs; vous avez suivi ce que proclame un géant de l'Afrique, Nelson Mandela: «Je ne perds jamais, soit je gagne soit j'apprends». Vous avez su l'intérioriser et je vous en félicite.»*

Les doctorants pendant la réception des diplômes

Les lauréats en médecine et en master ont reçu, chacun, un ordinateur portable, une tablette numérique, etc. La première place a été occupée par Carl Harvey Mialoundama qui s'est dit satisfait de la récompense de son travail.

Bruno Jean Richard Itoua, clôturant la cérémonie, a encouragé les lauréats et a pris bonne note des doléances du doyen de la faculté des Sciences de la santé.

Diachiley MASSAMBA
(Stagiaire)

PARCELLE A VENDRE

La parcelle est située à un bel emplacement, au croisement de la rue Abala et l'avenue Marien Ngouabi dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï. Non loin de l'école de la liberté.

Pour tout contact aux fins de plus amples informations:

Tél.: 06 840 02 99 / 04 031 10 99.

AVIS D'APPEL D'OFFRE N°…/PPSAC/AAISC/AMSCO/VIH SIDA POUR LE RECRUTEMENT D'UNE CHAINE RADIO ET TELEVISION EN VUE DE LA DIFFUSION D'UN SPOT de 01 min 45 secondes

AAISC/AMSCO avec le concours d'une agence de communication a produit une campagne multi media axée sur l'engagement des jeunes à l'utilisation du préservatif masculin AMI3. Cette campagne sera diffusée sur toute l'étendue du territoire à travers la Télévision, la radio, internet et sur les panneaux routiers.

I. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution ne peut pas dépasser 05 jours à compter de la date de la réception de la lettre de notification du marché. Toute la livraison immédiate serait un atout.

II. DELAI D'ENGAGEMENT

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des plis.

III. FORME DU MARCHE

Le marché à exécuter sera un marché à bordereau de prix unitaire en hors taxes.

IV. SOUMISSIONS

Toutes les sociétés légalement installées sur le territoire congolais et intéressées par le présent appel d'offres sont priées de passer au secrétariat d'AAISC/AMSCO sis au 172 rue SOWETO MAKELEKELE, quartier Ex TELEVISION consulter ou retirer gratuitement le dossier complet d'appel d'offres.

Les sociétés soumissionnaires introduiront leurs dossiers en langues Française en 2 exemplaires dont un original et 1 copie conformes à l'original et marqués "ORIGINAL" ou "COPIE" selon le cas.

Les exemplaires seront glissés dans deux enveloppes distinctes "offre technique" et "offre financière" portant le nom et l'adresse de la société. Ces dernières seront glissées dans une enveloppe dite "enveloppe extérieure", portant outre le numéro de référence de l'Appel d'Offre et la mention suivante: AAISC Réf: …. "Appel d'offre pour la diffusion d'un spot dont le thème est: Engagement des jeunes pour le préservatif masculin " et déposées au secrétariat d'AAISC/AMSCO au plus grand tard le 12 décembre 2019 à 16h30min.

L'ouverture des offres respectant les conditions de formes requises est prévue, le vendredi 13 décembre 2019 à partir de 14 heures en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaite y assister.

NB: Pour toutes questions ou renseignements liés au présent appel d'offres, veuillez contacter AAISC/AMSCO par email aaisc@yahoo.fr ou au 06 664 65 47 le matin de 08h00 à 12H00 et l'après-midi de 13h00 à 16h30min.

ANNONCE

ASSOCIATION POUR L'APPUI AUX INITIATIVES DE SANTE COMMUNAUTAIRE
ASSOCIATION POUR LE MARKETING SOCIAL AU CONGO (AAISC/AMSCO)
Siège Social: 172, rue SOWETO quartier Télévision Makélékélé Brazzaville
Tél. : (242) 06 663 42 04/ 06 958 93 85 Email : aaisc@yahoo.fr B.P. : 1350

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

1. Contexte
Le Projet de Prévention du VIH/Sida en Afrique Centrale (PPSAC) est le fruit de la coopération entre la Communauté Economique et Monétaire de l´Afrique Centrale (CEMAC) et le Gouvernement de la République Fédérale d´Allemagne, qui ont mandaté respectivement l´Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) et la KfW (Banque Allemande de Développement) pour sa concrétisation.

L´OCEAC est l'agence d´exécution de la CEMAC, pour les questions de santé dans la sous-région et est basée à Yaoundé au Cameroun.

Le PPSAC a pour objectif principal d´assurer une meilleure disponibilité des préservatifs et un changement positif des comportements des groupes cibles en vue de contribuer à la réduction de la propagation du VIH/Sida et des méfaits de la stigmatisation et de la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH (PvVIH).
Plus spécifiquement, le projet va contribuer à améliorer l'approvisionnement en préservatifs de meilleure qualité à un prix subventionné, la connaissance, l'attitude et le comportement de la population pour une prévention efficace.
Au plan opérationnel, un contrat de prestation de service a été signé le 1er octobre 2018 entre l'OCEAC et l'Association pour l'Appui aux Initiatives de Santé Communautaire et Agence de Marketing Social au Congo (AAISC/AMSCO) pour la mise en œuvre des activités de la phase V du PPSAC au Congo.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de ses activités, l'AAISC/AMSCO procède au renforcement de sa force de vente en ressource humaine pour le poste ci-après:

Titre des postes	Type de contrat	Nombre de poste	Durée du contrat	Lieuxd'affectation
Responsable distribution/ vente		01	16 mois	Brazzaville

2. **Description des responsabilités**

- **Responsable Distribution - Vente**
Sous la supervision du Directeur Marketing et Programmes, le Responsable distribution/vente, sera chargé de:

a) **Missions:**
• Définir et cordonner les stratégies de distribution vente;
• Mettre en œuvre et superviser les activités de distribution /vente;

b) **Tâches:**
• Mettre en place, étendre, renforcer et assurer la pérennisation du réseau de vente de produits AAISC/AMSCO;
• Participer aux réunions de planification et d'information de la Direction Exécutive;
• Elaborer les plans de travail de sa section;
• Participer à l'élaboration des plans de travail sur la base du plan d'activités AAISC/AMSCO;
• Identifier de nouvelles opportunités de distribution (nouveaux canaux) et dégager une stratégie de pénétration;
• Appuyer l'Assistant de Distribution et les vendeurs dans la planification et les encadrer dans la réalisation des activités;
• Assurer une bonne gestion des stocks des magasins centraux (Brazzaville et Pointe-Noire) et départementaux;
• Assurer le suivi de la saisie des stocks et des ventes dans le logiciel GESCOM;
• Suivre les transferts de stocks des magasins centraux vers les magasins départementaux;
• Assurer les inventaires théoriques et physiques des stocks en relation avec l'Unité de gestion Comptable et administrative;
• Prospecter les clients de AAISC/AMSCO;
• Superviser le fonctionnement du réseau de distribution;
• Assister le Directeur Marketing à la fixation des objectifs au niveau du réseau de distribution et des activités de vente;
• Proposer les distributeurs et clients à approvisionner directement par AAISC/AMSCO et actualiser la liste des distributeurs agréés;
• Contrôler la base de données des vendeurs des produits de AAISC/AMSCO;
• Maintenir un climat de confiance et de crédibilité avec tous les distributeurs;
• Planifier, organiser et veiller aux résultats des missions de vente et de prospection;
• Organiser et effectuer des missions de suivi et de prospection sur le terrain;
• Contrôler les programmes d'activités mensuelles et la gestion financière des vendeurs;
• Faire les rapprochements mensuels des stocks, des ventes, des recettes en relation avec l'Unité de Gestion Comptable et Administrative;
• Assurer la formation des vendeurs;
• Collecter, analyser et soumettre à son superviseur les données commerciales pertinentes;
• Assurer des rencontres périodiques avec la force de vente;
• Entreprendre des actions correctives en fonction des résultats de suivi et de la recherche;
• Evaluer le personnel placé sous son autorité;
• Exécuter tout autre tâche assignée par ses superviseurs hiérarchiques selon ses compétences et/ ou dans le cadre de ses fonctions.

3. **Qualification et expérience acquise:**
• Avoir au moins une Licence en Gestion commerciale ou tout autre diplôme équivalent en relation avec la distribution des produits;
• Avoir une expérience professionnelle d'au moins 03 ans dans le domaine de la distribution/vente des produits;
• Avoir la maîtrise de l'outil informatique (GESCOM, Excel, Word, PowerPoint…).

4**. Conditions:**
• Etre ressortissant d'un état membre de la CEMAC;
• Avoir une bonne connaissance du territoire national congolais;
• Avoir une bonne connaissance de l'environnement congolais de travail et du territoire;
• Avoir une bonne connaissance des techniques de distributions,
• Avoir un intérêt démontré dans les questions de santé dans les pays en développement en général et dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara en particulier;
• Etre dynamique;
• Etre capable de travailler en équipe et en milieu multiculturel;
• Etre d'une bonne moralité;
• Etre capable de travailler sous pression;
• Etre capable d'effectuer des déplacements dans les départements;
• Etre disponible de tout engagement contractuel.

5. **Composition du dossier:**
Le dossier sous pli fermé (portant la mention «Poste de Responsable distribution/vente») doit obligatoirement comporter les éléments suivants:
• Une demande manuscrite adressée au Directeur Exécutif de l'AAISC;
• Un curriculum vitae;
• Une lettre de motivation;
• Un extrait d'acte de naissance;
• Une copie du/des diplôme (s);
• Des certificats de travail attestant le nombre d'années d'expérience.

6. **Procédures de recrutement**
• Présélection sur dossier;
• Test écrit;
• Entretien oral devant un jury.

7. **Lieu de dépôt des dossiers**
Les dossiers de candidatures, sous pli fermé, seront déposés au Secrétariat de Direction de l'AAISC/AMSCO, sis 172, Rue Soweto quartier télévision Makélékélé- Brazzaville.

8. Date limite de dépôt des dossiers est fixée au plus tard le 18 décembre 2019 à 16h30min.

AVIS D'APPEL D'OFFRE N°…/PPSAC/AAISC/AMSCO/VIH SIDA POUR L'IMPRESSION DES AFFICHES, LEURS POSES ET LA LOCATION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES

AAISC/AMSCO avec le concours d'une agence de communication a produit une campagne multi media axée sur l'engagement des jeunes à l'utilisation du préservatif masculin AMI3. Cette campagne sera diffusée sur toute l'étendue du territoire à travers la Télévision, la radio, internet et sur les panneaux routiers.
En vue de faire une large diffusion cette campagne sur toute l'étendue du territoire Congolais à travers un affichage sur panneaux, un choix stratégique des sites a été fait par AAISC/AMSCO

I.REPARTITION DES SITES
Les sites retenus sont les suivants:

EMPLACEMENT DES PANNEAUX		CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES PANNEAUX
VILLES BZV	Hôpital de Makelekele	4X3M
	Rond-point Mazala	4x3m
	Av des 1ers jeux africains devanture Ministère de la recherche scientifique Rectorat	4x3m
	Aéroport entrée parking	4x3m
	Bayardel Rond-point des Sapeurs-Pompiers	4x3m
	Lycée Thomas Sankara	4x3m
	Rond-point CEG MATSOUA	4X3m
	Lycée Savorgnan de BRAZZA En face de la Mairie de Ouenzé	4X3m
	Préfecture	4X3m
Pointe-Noire	Mont Kamba	4X3m
	Rond-point Loandjili	4X3m
	Aéroport vers la pharmacie	4x3m
	La citronelle	4x3m
	MUCODEC TIE TIE	4X3m
	Carrefour raffinerie CORAF	4X3m
	Rond-Point 31 Juillet	4X3m
DOLISIE	Carrefour Cogelo	4X3m
	Eglise St François	4X3m
OUESSO	Rond-point BEAC	4x3m
SIBITI	Place rouge	4X3m
OYO	Goudron principal vers la station	4X3m
NGO	Carrefour	4X3m
NKAYI	Marché	4X3m

II. DELAI D'EXECUTION
Le délai d'exécution ne peut pas dépasser 07 jours à compter de la date de la réception de la lettre de notification du marché. Toute la livraison immédiate serait un atout.

III. DELAI D'ENGAGEMENT
Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des plis.

IV. FORME DU MARCHE
Le marché à exécuter sera un marché à bordereau de prix unitaire en hors taxes.

V. SOUMISSIONS
Toutes les sociétés légalement installées sur le territoire congolais et intéressées par le présent appel d'offres sont priées de passer au secrétariat d'AAISC/AMSCO sis au 172 rue SOWETO MAKELEKELE, quartier Ex TELEVISION consulter ou retirer gratuitement le dossier complet d'appel d'offres.

Les sociétés soumissionnaires introduiront leurs dossiers en langues Française en 2 exemplaires dont un original et 1 copie conformes à l'original et marqués "ORIGINAL" ou "COPIE" selon le cas.

Les exemplaires seront glissés dans deux enveloppes distinctes "offre technique" et "offre financière" portant le nom et l'adresse de la société. Ces dernières seront glissées dans une enveloppe dite "enveloppe extérieure", portant outre le numéro de référence de l'Appel d'Offre et la mention suivante: AAISC Réf: ….. "Appel d'offre pour l'impression des affiches, leurs poses et la location des panneaux publicitaires dont le thème est: Engagement des jeunes pour le préservatif masculin" et déposées au secrétariat d'AAISC/AMSCO au plus grand tard le 12 décembre 2019 à 16h30min.

L'ouverture des offres respectant les conditions de formes requises est prévue, le lundi 16 décembre 2019 à partir de 14 heures en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaite y assister.

NB: Pour toutes questions ou renseignements liés au présent appel d'offres, veuillez contacter AAISC/AMSCO par email aaisc@yahoo.fr ou au 06 664 65 47 le matin de 08h00 à 12H00 et l'après-midi de 13h00 à 16h30min.

UNION DES MUSICIENS CONGOLAIS (UMC)

Pape God rempile pour un nouveau mandat de trois ans

L'Union des musiciens congolais (UMC) a tenu son assemblée générale ordinaire le vendredi 29 novembre dernier à Brazzaville. A l'issue de cette rencontre, le chanteur Pape God (Godefroy Magloire Bonguili, à l'état civil) a été réélu à la tête de cette organisation, pour un nouveau mandat de trois ans. Ley de Mamadou a été porté à la tête du Commissariat aux comptes.

Pape God et Ley de Mamadou.

Le président de l'UMC répondant aux questions des journalistes

Dans son allocution, le président de l'UMC a égrené les vrais problèmes des artistes musiciens congolais: les droits d'auteur, le manque de statut de l'artiste, de salles de spectacle, d'instruments, de sponsors, de subventions ou de financements, et de producteurs. Il a affirmé avoir usé de diplomatie pour faire connaître l'UMC auprès de la Présidence de la République, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Syndicat des transporteurs, du Conseil consultatif de la société civile, de l'UNESCO et de l'ambassade du Venezuela, avec laquelle un partenariat sur la formation des artistes–musiciens a été initié.

Pape God - qui a fait d'Edo Ganga (86 ans), chanteur du mythique orchestre Les Bantous de la capitale, président d'honneur de l'UMC - a aussi affirmé avoir milité pour le statut de l'artiste congolais, et l'amélioration de la gouvernance au sein du Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA).

Dans la perspective d'assurer la protection des droits des artistes musiciens congolais et la promotion de leurs œuvres, l'Assemblée générale a adopté une feuille de route en douze points: rechercher les voies et moyens pour améliorer les conditions sociales des artistes-musiciens congolais par la mise en place d'un régime de protection sociale ; contribuer à la résolution des problèmes de droits d'auteur et de droits voisins: la maîtrise du corpus législatif et réglementaire sur les droits d'auteur et les droits voisins au Congo; l'évaluation des mécanismes actuels de perception et de répartition des droits d'auteur ; la redéfinition du fondement juridique du BCDA; contribuer à la formation et à l'éducation pour le développement technique, artistique, technologique et éthique des musiciens congolais; veiller auprès du gouvernement ou tout autre opérateur culturel, au moyen d'un lobbying constant, pour la mise en place effective du projet de construction d'un ou de plusieurs Palais de culture au Congo; solliciter l'instauration d'une taxe dite «Taxe de protection musicale» sur toute prestation des artistes-musiciens étrangers sur le territoire national ; lutter contre toute forme de discrimination, notamment dans le règlement des prestations regroupant les musiciens nationaux et étrangers; solliciter l'exonération des taxes douanières sur les équipements musicaux ; négocier auprès du gouvernement de la République pour l'application effective de la mesure sur l'instauration d'un prélèvement de 0,1 % du budget national au profit de la promotion de la culture nationale; œuvrer auprès du gouvernement de la République pour la facilitation de l'octroi des visas de sortie à l'étranger au profit des artistes-musiciens congolais ; œuvrer pour l'implication de l'UMC aux manifestations nationales à caractère musical ; solliciter auprès du gouvernement de la République la prise d'un décret qui fait obligation aux médias nationaux de privilégier 90% de diffusion et de vulgarisation des œuvres musicales nationales; oeuvrer auprès du gouvernement pour l'implication de l'UMC dans les actions de coopération internationale et de promotion de l'art musical.

V.C.Y.

VIENT DE PARAITRE

«Les Bantous de la capitale 60 ans, chronologie des 60 ans d'existence (15 août 1959- 15 août 2019)»

Après *«Chez Faignond, premier sanctuaire Congolais de la rumba et des musiques du monde, au cœur de Poto-Poto-Brazzaville»*, et *«Les virtuoses congolais de la guitare électrique», Clément Ossinondé vient de publier en novembre dernier «Les Bantous de la capitale 60 ans, chronologie des 60 ans d'existence (15 août 1959-15 août 2019)»*. Ce livre de 234 pages dont la sortie coïncide avec la commémoration, cette année, des 60 ans de cet orchestre mythique, est publié aux Editions Edilivre, en France.

Clément Ossinondé

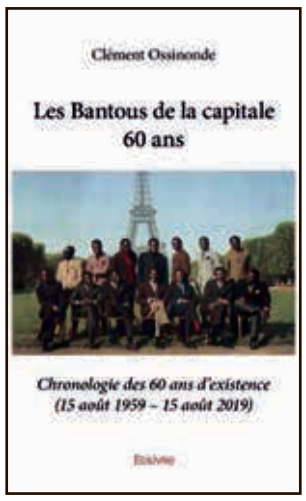

La couverture du livre

L'orchestre Les Bantous de la capitale, rapporte l'ouvrage, est le témoignage émouvant de divers aspects de l'histoire de ce groupe mis en lumière dans un survol de 60 ans de vie musicale glorieuse. Il a tenu sur la barre en réussissant à se renouveler spectaculairement après le départ provisoire pour certains de ses musiciens, de quelques-unes de ses plus grandes vedettes. Aujourd'hui seul dépositaire d'une musique dont la génération actuelle a perdu la clef, l'orchestre Les Bantous de la capitale demeure la source d'inspiration sur les différents rythmes populaires et des mélodies traditionnelles congolaises des années 50. Les Bantous de la capitale, lit-on dans l'ouvrage, continuent à faire preuve d'une belle sagesse et d'une sûreté parfaite. Leur dernier passage au Babel Med Music, le premier avril 2009 à Marseille et à l'Olympia de Paris le 12 avril de la même année, est le fruit de longues années d'expérience au cours desquelles ils ont marqué un tournant décisif dans l'histoire de la musique congolaise moderne. Les admirateurs qui ne connaissent Les Bantou qu'à travers leur discographie seront sans doute ravis par cette histoire vivante relatée par Clément Ossinondé, fidèle compagnon du groupe depuis sa création, le 15 août 1959, et qui est demeuré pendant plusieurs décennies le secrétaire général du Club Bantou.

Clément Ossinondé est né à Lékéty (localité située dans l'actuel département de la Cuvette-Ouest) au Congo-Brazzaville et vit en France. Chroniqueur musical pour la radio pour laquelle il a animé de nombreuses émissions, et pour la presse écrite, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la musique congolaise. Il a aussi présidé l'Union des musiciens congolais (UMC) et l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC). Il participe activement à la promotion et au développement de la musique congolaise par la publication d'articles dans la presse et sur les sites internet.

Alain-Patrick MASSAMBA

OFFRE D'EMPLOI

ANNONCE NUMERO: BRAZZAVILLE-2019-033

POSTE VACANT: MECANICIEN AUTO (AUTOMOTIVE MECHANIC)
Grade - FSN-05
Contrat à durée indéterminée
DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE: 29 Novembre 2019
DATE DE CLOTURE: 13 Décembre 2019

EXIGENCES DU POSTE:
• Avoir au moins un BEPC ou équivalent
• Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et française (niveau 2 & 3)
• Justifier d'au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle en tant que mécanicien auto

TACHES PRINCIPALES:
Sous la supervision directe du superviseur du parc automobile, le/la titulaire remplit une grande variété de fonctions de maintenance et de réparation sur les moteurs à essence et diesel, les châssis, les systèmes électriques et les équipements spécialisés du parc automobile de l'Ambassade des Etats Unis. Le/la titulaire effectue également une maintenance préventive avec la responsabilité de commander les pièces et les fournitures en stock et travaille de manière indépendante. Il/elle devra avoir des connaissances techniques approfondies en matière d'entretien et de réparation des véhicules.

COMMENT POSTULER:
L'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville a modernisé son processus de recrutement. Désormais, toutes les demandes d'emplois devront se faire au moyen de son outil de recrutement électronique dénommé ERA (Electronique Recrutement Application) disponible sur son site web: https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

Pour de plus amples informations sur cette offre d'emploi, prière de visiter le site web: https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/ ou contacter le bureau des Ressources Humaines (tél: 06-612-2000/06-612-2109/06-612-2073/06-612-2133, email: BrazzavilleHRjobs@state.gov)
N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.
Merci de votre intérêt pour l'Ambassade des USA à Brazzaville.

Bonne chance!

Un dialogue encore, pour quoi faire?

Les consultations sont lancées et vont bon train pour les préparatifs d'un dialogue national. Un de plus. C'est l'essence même de la palabre africaine, dit-on. Mais bon sang ! Pourquoi un dialogue? Qu'est-ce qui nécessite un dialogue national? Le sens premier d'un dialogue, c'est une communication et une discussion visant à trouver un accord. Un accord sur quoi? Une autre acception du mot dialogue, c'est la concertation. Ce mot renvoie à la négociation en vue d'un accord.

En effet, un dialogue sans accord ne sert à rien. C'est un dialogue de sourds ou un monologue. En Afrique centrale en général, au Congo en particulier, nous avons l'habitude de ces dialogues monologues qui ne visent qu'à légitimer des décisions unilatérales antérieures. Il n'existe même pas d'échanges de vues entre des personnes ou des groupes différents. C'est l'unilatéralité, l'unilatéralisme qui prédomine.

Personne aujourd'hui n'ose dresser le bilan des dialogues d'Ewo et de Sibiti, par exemple. D'ailleurs, us sommes un pays qui a peur des bilans: municipalisation accélérée, Jeux africains (1965-2019), Constitution de 2002, privatisation des entreprises publiques, guerre du Pool, etc. On comprend pourquoi nous vivotons dans un éternel recommencement.

Qu'ont-ils résolu comme problèmes, ces dialogues? Ne s'agissait-il pas tout au plus de retrouvailles politiciens, de représentants d'associations culturelles, sportives et religieuses, des pouvoirs traditionnels, des personnalités et individualités de différents bords choisis ou coptés par le pouvoir. Bref, le peuple ne s'y retrouvait nullement.

Je reviens à ma question première: pourquoi un dialogue et un dialogue entre qui et qui? Va-t-il évoquer la déliquescence de l'Etat? La question de l'unité nationale mise à mal par le tribalisme généralisé? S'agira-t-il des fondations mêmes d'une nation? Car le Congo actuel n'a rien d'une nation; c'est au plus un pays, même pas un Etat. Ou bien va-t-on examiner les raisons non-application lois et de l'impunité?

On sait comment organiser des élections libres, équitables et transparentes. Il faut au moins une commission électorale indépendante. Cela ne vaut pas un dialogue. Le FMI nous a édifié sur la gouvernance économique, le rôle d'une force publique républicaine. Il nous suffit de mettre application. Tout se ramène au respect des lois et règlement de la République, à l'Etat de droit. On connait les réponses et l'on sait que tout se ramène à la loi et à la justice. Qui doit appliquer les lois Qui doit veiller au respect de la loi? Un Etat où la justice n'existe pas, ne peut pas fonctionner à la satisfaction des citoyens.

Qui ne connait pas la situation du pays au plan politique, économique, social, culturel, sanitaire ou sportif? Qui ne voit pas que la paix dans ce pays est factice, que la démocratie est un leurre, que l'éducation est tombée très bas, les hôpitaux sont devenus des mouroirs et tous les responsables sont devenus égoïstes, fraudeurs, resquilleurs. Le dialogue entre des personnalités qui ne se soucient nullement du bien commun et de l'intérêt général peut-il déboucher sur une solution bénéfique au peuple congolais?

Comme d'habitude, on va rassembler des individus qui vont d'abord se précipiter de toucher des per diem, alors que les retraités attendent toujours leurs pensions, puis ils vont pérorer et se battre pour leur positionnement.

En réalité un dialogue citoyen devrait régler les problèmes de l'unité nationale, de la justice, de la santé publique, du partage équitable des ressources nationales entre toutes les ethnies, de la moralisation de la société, du rétablissement de l'Etat de droit.

Il faudrait concevoir un système institutionnel original qui garantisse effectivement la séparation des pouvoirs car, dès qu'il y a un parti majoritaire, on voit bien qu'il contrôle l'exécutif, le législatif et le judiciaire. D'où la fausseté, les tricheries, etc.

Une des pistes vers l'unité nationale, c'est l'application des lois. C'est la justice. Un pays où l'impunité est érigée en loi, où la corruption, la concussion et la fraude sont devenues un sport national, et chacun se réserve un petit royaume personnel; un Etat qui est en quelque sorte privatisé, ne peut pas espérer une unité nationale de ses citoyens. Tout reste au niveau des slogans et les slogans, c'est de la poudre aux yeux. Voilà pourquoi ceux qui se bousculent vers un dialogue organisé par des fossoyeurs de l'unité nationale sans un agenda clair ne sont que des arrivistes et des carriéristes invétérés.

Nous vivons en réalité dans un régime de dictocratie ou de démocrature. La démocratie n'est qu'apparente. C'est un simple vernis. Les élites manipulent les institutions, afin de conserver leurs privilèges. Les citoyens ne bénéficient pas du droit d'initiative politique pour proposer des lois qui améliorent le vécu quotidien. Le droit d'initiative devrait être inscrit dans la constitution. Le peuple subit et ne participe pas.

Voilà pourquoi la mauvaise gouvernance politique, l'incapacité à gérer la multi-culturalité, l'exploitation politique des différences sociales, la mauvaise distribution des ressources nationales, le laxisme... sont parmi les causes profondes de nos conflits. Ce sont ces conflits qui exigent un dialogue franc dont le résultat serait le rétablissement de la JUSTICE, l'application de la loi, l'équité devant la loi, la fin de l'impunité, la neutralité de l'Etat, la fin du système de cooptation et la reconnaissance du mérite. Ce serait enfin l'avènement du patriotisme et du civisme.

Telle est la contribution d'un sans voix, si l'on ne veut pas que le dialogue reste un exercice budgétivore fait pour légaliser la corruption, la mauvaise gestion, la gabegie et l'insouciance des gouvernants.

François BIDON

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU, NOTAIRE
B.P.: 4866 ; Tél.: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
104, avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 30 septembre 2019, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée SKY LION TRAVELS-SARL-U, aux caractéristiques:

-Dénomination: SKY LION TRAVELS-SARL-U ;
-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
-Capital social: 1.000.000 F. CFA ;
-Siège social: Pointe-Noire, quartier Tié-Tié, boîte postale: 1156, téléphone: (00242) 06 616 95 05/05 569 13 27 ;
-Objet social: Mise à disposition du personnel; Vente et livraison de carburant ; agence de voyage et de tourisme; transfert d'argent et échange de devise.
-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM ;
-Enregistrement: A Pointe-Noire, sous le numéro 8450, Folio 185/34 du 08 octobre 2019 ;
-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le no 19 DA du 11 novembre 2019 ;
-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/19 450 du 11 novembre 2019;
-Gérance: Monsieur NDZA César Blaise Alias est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES (RÉVISÉ)

Pour la mise à jour du Datacenter et acquisition d'un outil de supervision des infrastructures de la fibre optique inter-administration à Brazzaville

Projet : PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Acheteur : GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Pays : CONGO
Crédit N°. :IDA- 60 230 CG
AAO N° : 02/REVISE/MPSIR/PRISP/AOI/F/UCP-19
Emis le : 06 décembre 2019

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de Mise à jour du Datacenters et acquisition d'un outil de Supervision des infrastructures de la Fibre optique Inter Administration (FIA) à Brazzaville.« Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire».
2. Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir : Mise à jour du Datacenters et acquisition d'un outil de Supervision des infrastructures de la Fibre optique Inter Administration (FIA) à Brazzaville. Le présent dossier d'appel d'offre est constitué en un seul Lot Unique, lequel est subdivisé en deux Sous-lots fonctionnels ci-après :
Sous-lot 1 : Aménagement de l'environnement physique du Datacenter et de la salle de supervision de Brazzaville ;
Il s'agit de la fourniture et de l'installation des matériels pour l'aménagement d'une part, du nouveau Datacenter dans le nouvel immeuble du Ministère des finances et du budget, et d'autre part, de la salle de supervision des infrastructures de la FIA dans les locaux de la DGI. Ce sous-lot devra couvrir: les modules de confinement, les travaux de gros et seconds œuvres, la climatisation, les installations électriques, le contrôle d'accès, la vidéosurveillance, le système de détection d'incendie, le système de gestion des infrastructures et le câblage.
Sous-lot 2 : Fourniture, installation et intégration d'une plateforme de service dans le Datacenter et dans la salle de supervision à Brazzaville.
Il s'agit de la fourniture et de l'installation des matériels pour la nouvelle urbanisation du Datacenter de Brazzaville, mais également l'acquisition du système de supervision des infrastructures réseaux et systèmes de la FIA. Ce sous-lot devra couvrir : le réseau Ethernet, le réseau IP, la consolidation des serveurs, la consolidation des racks/serveurs Sun/oracle et la plateforme de supervision.
Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des 5 dernières années (et le montant cumulé des marchés similaires exécutés par le soumissionnaire au cours de la même période devra être au minimum de 1,8 millards ou équivalent).
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)- version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 de la Banque Mondiale, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP),Tél : 22 614 41 81/06 834 47 00 ; E-mail : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :
rue du Tourisme n° 03 quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville;
Tél: (+242) 22 614 41 81/04 032 22 81/ 06 834 47 00
Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA en espèces, non remboursable. La méthode de paiement sera en espèces. En plus du mode de paiement en espèces indiqué, le mode par paiement bancaire est acceptable à partir des coordonnées bancaires ci-après :N° de compte (IBAN) 30019 10001 10721400001 48 SWIFT : CNNGCGCGXXX. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et le dépôt au siège du projet pour les soumissionnaires locaux.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 janvier 2020 à 14 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, le 25 janvier 2020 à 14 h15 minutes.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de 35 millions de FCFA.
8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Nom de l'Agence d'exécution : PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Nom du bureau :PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Adresse du bureau : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 06 834 47 00/04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 06 décembre 2019

Le Coordonnateur,

Jean-Noël NGOULOU

FOOTBALL/CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1

Enfin, une flambée d'enthousiasme!

Le week-end dernier marquait la 10e journée avec deux matches vivants pour des acteurs bien engagés: CARA-AS Otohô et Etoile du Congo-Diables-Noirs disputés dimanche 8 décembre à Massamba-Débat. Deux matches qui ont chassé l'ennui dans les gradins et redonné aux uns et aux autres le goût du beau spectacle en dépit d'inévitables imperfections.

Etoile du Congo-Diables-Noirs a été disputé en nocturne. Le public, un peu plus nombreux que depuis le début de la compétition, a voulu le vivre même si ces dernières années ce match ne l'électrise plus comme naguère.

Les matches de football ne se ressemblent pas. Les Diables-Noirs en ont administré la preuve, en contestant à l'Etoile du Congo le droit de leur marcher sur les pattes comme la saison passée où ils ont doublement perdu les matchs retour du championnat (2-3) et de la Coupe du Congo (2-3) au terme de deux «remontada» stelliennes historiques. Cette fois, ils sont sortis de *«l'enfer»*. Ils ont prié, et l'Esprit-Saint a secoué le ciel. L'Etoile du Congo est tombée sur un envoi lourd de Racine Louamba, du pied droit et sur coup franc, obtenant l'unique but de la partie à la 15e minute de jeu: 1-0.

Mais quel gâchis! Il y a eu des actions de but à la pelle, les plus franches ayant été vendangées par les Diables-Noirs…

Auparavant, l'AS Otohô a engrangé une autre victoire et trois points supplémentaires. Aux dépens du CARA dont elle a balayé l'illusion triomphante. Pourtant ce sont les Aiglons qui ont été les premiers au marquoir, Chadrel Massanga-Matondo ayant battu Perrault Ndinga quatorze minutes après le coup d'envoi: 1-0, pour CARA.

Dégagement acrobatique du défenseur aiglon Ikouma

L'AS Otohô a bien réagi à ce but cinq minutes après, Michel Mvondo ayant rejoint le jeune milieu de terrain aiglon au marquoir, à la faveur d'une tête qui a laissé pantois le portier Joe Ombanza: 1-1 (20e).

L'AS Otohô a ensuite pris un net ascendant sur les Aiglons dont elle a encore battu le gardien de but, un peu plus d'un quart d'heure avant la fin de la partie, par Bercy Langa: 1-2 (73e).

Sur la même pelouse, mais la veille, JST et Tongo FC étaient en lice: 3-0 en faveur des jeunes descendus des collines de Talangaï. Tout augurait cette issue, Tongo FC broyant du noir depuis le début de la saison.

FC Kondzo est cependant passé par le chas d'une aiguille, face au RCB (1-0).

Les sept matches de la journée n'ont pas bouleversé le classement, notamment en haut du tableau où l'AS Otohô (24 points) garde ses distances (4 points d'avance) devant Diables-Noirs (20 points) et JST (20 points), tandis qu'au bas du tableau Tongo FC s'enfonce...

Jean ZENGABIO

<u>Tous les résultats:</u> JST-Tongo FC (3-0), FC Kondzo-RCB (1-0), CARA-AS Otohô (1-2), Etoile du Congo-Diables-Noirs (0-1), AS Cheminots-Patronage Sainte-Anne (1-1), V.Club-Mokanda-Inter Club (0-0), Nico-Nicoyé-AC Léopards (3-0).

Racine Louamba (n°10, Diables-Noirs) prend le public à témoin après son but victorieux

KARATÉ

La mémoire de Dieudonné Okombi honorée à Pointe-Noire

La Ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires a organisé dernièrement, grâce à l'appui de maître Alisther Mongo Amboulou, président du club OKC (Olympic karaté club), la première édition de la Coupe maître Dieudonné Okombi, ancien président de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires décédé à Dakar (Sénégal) l'an dernier. Il a été remporté par le club Bushido.

Joseph Ndinga Biangou (à dr. remettant le trophée au capitaine de Bushido.

L'organisation a été sans faille. Le tournoi a connu la participation de quinze clubs répartis en deux poules. Suivant le règlement intérieur de la compétion les kumités (combats) se sont déroulés en équipe et en élimination directe. La finale s'est déroulée en présence de Joseph Ndinga Biangou et Michel Malalou respectivement, directeur départemental des Sports et de l'éducation physique et président de la ligue départementale. L'ensemble des kumités était d'un niveau moyen. Le club Bushido plus huppé a enlevé le trophée mis en jeu face au club Shukan: 3 victoires contre 2.

Maître Alisther Mongo Amboulou, sponsor principal et initiateur de la Coupe, a expliqué les motivations de l'organisation de la compétition: *«Maître Dieudonné Okombi est pour moi un modèle des dirigeants des pratiquants des arts martiaux. J'ai lancé cette coupe à son nom, c'est pour moi une façon de pérenniser sa mémoire afin que tous les budokas (pratiquants des arts martiaux) se souviennent toujours de lui dans le temps et dans l'espace ».*

Equateur Denis NGUIMBI

RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER DU PROJET AIRE MARINE PROTEGEE DE LA BAIE DE LOANGO

<u>1 Objectifs</u>

L'objectif principal de l'audit financier du Projet est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet sur la période indiquée et donner au Gouvernement et à l'ONU-Environnement une assurance raisonnable et un avis motivé que les ressources mises à la disposition du Projet sont gérées conformément aux prescriptions énoncées dans l'Accord de Coopération signé entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

. A cet effet, l'auditeur sélectionné devra :

1.S'assurer que les rapports périodiques des dépenses sont conformes au modèle requis par l'ONU Environnement.

2.S'assurer que les fonds du FEM ont été couverts par l'audit.

3.S'assurer que les livres comptables et les registres appropriés ont été convenablement tenus.

4.S'assurer que les dépenses ont été engagées conformément aux objectifs énoncés dans le document du projet.

5.S'assurer que les opérations comptables y compris les amputations budgétaires ont été correctement effectuées

6.Vérifier que les rapports sur les dépenses donnent une vue exacte et claire de la situation financière et de l'exécution du projet sur la période que couvre l'audit.

7.Vérifier la conformité des procédures d'acquisition des biens et services avec les règles et réglementations nationales et les prescriptions édictées en la matière dans l'accord de coopération

8.Certifier le rapport des dépenses au 31/12/2018.

<u>2 Résultats attendus</u>

Il est attendu de cette mission un rapport d'audit indiquant clairement qu'à l'avis de l'auditeur :

1.Les rapports périodiques des dépenses sont conformes au modèle requis par l'ONU Environnement.

2.Les fonds du FEM ont été couverts par l'audit pour la période considérée.

3.Les livres comptables appropriés ont été convenablement tenus par le Projet.

4.Toutes les dépenses du Projet sont justifiées par une documentation adéquate.

5.Les dépenses ont été engagées conformément aux objectifs énoncés dans le document du Projet.

6.Les opérations comptables y compris les amputations budgétaires ont été correctement effectuées

7.Les rapports sur les dépenses donnent une vue exacte et claire de la situation financière et de l'exécution du Projet sur la période que couvre l'audit.

8.La réglementation nationale et les procédures édictées dans l'accord de coopération en ce qui concerne l'acquisition des biens et services ont été respectées.

9.Le rapport des dépenses au 31/12/2018 est certifié.

<u>7-PROFIL DU CONSULTANT</u>

Le Consultant doit être un cabinet d'audit ou d'expertise comptable ayant une expérience confirmée en audit financier des comptes des projets de développement notamment, ceux financés par des donateurs internationaux. Les éléments ci-après seront considérés comme une exigence minimale pour la mission :

* L'auditeur devra : (i) être enregistré et régulièrement inscrit en tant qu'expert-comptable certifié au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national, (ii) être en règle vis-à-vis de l'administration, (iii) ne pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens, (iv) justifier de bonnes références de ce type de missions avec des organismes similaires (référence des clients) ;

* Le personnel clé de la mission d'audit doit avoir au moins 5 ans d'expérience en matière d'audit financier et ayant une bonne connaissance des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux ;

* L'Associé signataire du rapport d'audit doit être un Expert-comptable diplômé et membre des Associations Professionnelles des Experts Comptables ;

* Le chef de mission doit avoir au moins un diplôme de niveau BAC+5 en audit et comptabilité ou équivalent, justifier d'une expérience d'au moins 5 en audit financier et avoir une expérience confirmée en audit financier des projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux. Une expérience des audits des projets financés par le Fond pour l'Environnemental Mondial (FEM) serait un atout majeur.

<u>10-DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES</u>

Les personnes intéréssées doivent demander les TDR, pour les délais d'informations nécéssaires dans la constitution du dossier de cette consultation à l'adresse mail ou au siège du projet indiqués ci –dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous pli fermé au siège du Projet (Quartier SOCOPRISE, 336 Rue des Trois Francs, Arr.1 Lumumba, Pointe-Noire) ou transmises par courrier électronique à l'adresse aimechristitoua@gmail.com. La mention «Consultant pour audit financier du Projet PAMP» devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé. En cas de dépôt par pli fermé, l'enveloppe doit comporter les enveloppes N°1 (proposition technique) et N°2 (proposition financière) indiquées au point 8 ci-dessus.

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse email indiquée ci-dessus.

<u>Le délai de dépôt du dossier est fixé au vendredi 13 Décembre 2019 à 17h00.</u>